

Juin 2022

# RAPPORT ARTICLE 29 – LOI ENERGIE-CLIMAT

---

## SG 29 HAUSSMANN

# Points clés

---

**18** Fonds labélisés ISR

---



Ce qui représente

**3,7**

Milliards d'€ d'actifs  
sous gestion à fin 2021

---

Le **1<sup>er</sup>** Mandat labélisé ISR en France

---



**+24** Entreprises  
engagées

---

**28** Milliards d'€ d'actifs intégrant à minima une approche d'exclusion normative et sectorielle

---

## PREAMBULE

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, pris en application de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019, dite Loi Energie-Climat, impose aux investisseurs français de communiquer leur prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité en matière de gouvernance, et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

En ligne avec les exigences réglementaires françaises liées à l'article 29 de la Loi Energie-Climat, ce rapport détaille la démarche d'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de SG 29 Haussmann dans ses gestions, ainsi que sa feuille de route en matière d'ambition climat et d'approche sur la biodiversité.

Les informations présentées dans le cadre du présent rapport sont à la fois fournies au niveau de l'entité, SG 29 Haussmann, et des produits financiers dont elle assure la gestion. Le périmètre des produits concernés comprend les classes d'actifs traditionnelles (actions et obligations).

An aerial photograph of a tropical island. The island is covered in dense, lush green forest. In the center of the image, a small boat is moving across the clear, turquoise water, leaving a white wake. The sky is not visible, as the image is a top-down view of the island and water.

**« LA TRANSITION AU  
CŒUR DE NOTRE  
STRATEGIE  
D'INVESTISSEMENT »**

## 1. INFORMATIONS RELATIVES A SG 29 HAUSSMANN .....6

- 1.1. Démarche générale de prise en compte des critères ESG ..... 8
- 1.2. Modalité d'information des souscripteurs ..... 9
- 1.3. Périmètre de fonds intégrant les critères ESG ..... 10
- 1.4. Adhésions relatives à la finance durable ..... 12



## 2. MOYENS MIS EN OEUVRE EN INTERNE PAR SG 29 HAUSSMANN .....14

- 2.1. Ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG ..... 15
- 2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes ..... 16
- 2.3. Ratio de représentation femme-homme ..... 16

## 3. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE .....17

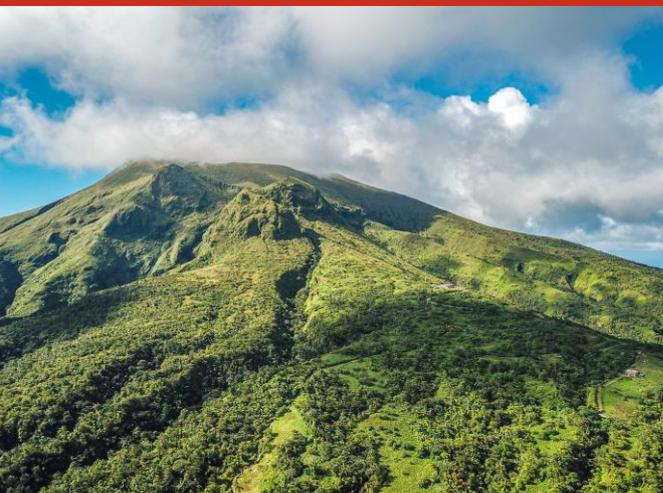
- 3.1. Expertise des instances de gouvernance en matière de prise de décisions relatives à l'intégration des critères ESG ..... 18
- 3.2. Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité ..... 18
- 3.3. Intégration des critères ESG dans la gouvernance du Conseil de Surveillance ..... 19



## 4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS ..... 20

**5. STRATEGIE CLIMAT.....23**

- 5.1. Les données et outils de mesure utilisés .....27
- 5.2. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement .....29
- 5.3. Les indicateurs de suivi .....30



**6. STRATEGIE BIODIVERSITE..... 31**

**7. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES ..... 36**

**8. CAS PARTICULIERS DE DELEGATION DE GESTION A UNE SOCIETE TIERCE..... 48**



# 1. INFORMATIONS RELATIVES A SG 29 HAUSSMANN

## 1.1. Démarche générale de prise en compte des critères ESG

Agréée par l'AMF fin 2006, SG 29 Haussmann S.A.S, filiale de la Société Générale, est la société de gestion dédiée à la clientèle de particuliers de la banque de détail, la clientèle de la Banque Privée France et certains clients institutionnels du Groupe Société Générale. Les équipes de gestion, aux expertises variées, proposent une large gamme de solutions allant de l'expertise fondamentale en gestion d'actions et d'obligations à la gestion de produits structurés. SG 29 Haussmann gère 28 milliards d'euros d'actifs au travers notamment de plus de 200 OPC couvrant l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, structurés, multi-gestion). SG 29 Haussmann dispose également d'une expertise dans la gestion de fonds structurés et de refinancement, à destination d'une clientèle institutionnel ; il s'agit principalement de stratégies de gestion active protégées, de solutions de gestion quantitative et d'optimisation de portefeuille.

En accord avec notre philosophie de transmission du patrimoine aux générations futures, nous avons l'ambition de **donner du sens aux investissements de nos clients**, en choisissant les entreprises qui mettent le développement durable au cœur de leur stratégie. Nous intégrons la soutenabilité comme conviction fondamentale, car **une entreprise ne peut créer de la valeur sur le long terme que si elle est partagée par l'ensemble des acteurs**. Nous privilégions ainsi une **démarche d'engagement** visant à accompagner les entreprises dans cette démarche.

Nous avons identifié deux enjeux majeurs que nous mettons au cœur de notre stratégie : la **Transition Economique** et la **Transition Juste**. Et ainsi jouer un rôle actif vers une économie décarbonée et plus résiliente.

### Transition Economique

- **Transition énergétique**
- **Industrie durable**
- **Préservation de la biodiversité**
- **Transformation numérique**

### Transition Juste

- **Dialogue social et sociétal**
- **Accès à une éducation de qualité**
- **Égalité femme-homme**
- **Conditions de vie et de travail décentes**

Notre démarche en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR) vise à conjuguer performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable. Pour l'ensemble des classes d'actifs considérées (actions, obligations d'entreprise, produits structurés et OPC), elle prend en compte à la fois des exclusions sectorielles et normatives, ainsi qu'un processus d'intégration des critères ESG (approche « best in class/best effort »).

**Prise en compte des risques et des opportunités résultant de l'analyse extra-financière des entreprises**

**Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection des entreprises**

**Engagement et dialogue avec les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables**

Nous appliquons ces principes afin d'adresser les enjeux du développement durable via :

- Les solutions d'investissement ISR que nous avons développées
- Le vote et l'engagement
- Des capacités d'évaluation et de reporting des risques ESG et Climat
- La publication de notre démarche RSE<sup>1</sup>, de notre politique et rapports de vote et d'engagement.

Notre démarche ISR est décrite sur le site Internet de SG 29 Hausmann : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/nous-connaître/#c108456>

## **1.2. Modalité d'information des souscripteurs**

La documentation légale (prospectus, DICI, etc.) et les différents reportings incluant les dimensions ESG sont disponibles sur le site internet de SG 29 Hausmann : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/nos-fonds/>

Les supports qui permettent d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC sont les suivants :

- Code de transparence SG 29 Hausmann
- Brochure commerciale
- Reporting ISR mensuel intégré au reporting financier mensuel
- Inventaire complet des portefeuilles (tous les 6 mois)
- Politique de vote et d'engagement

<sup>1</sup> Responsabilité Sociétale des Entreprises : définie par la Commission européenne comme « un concept qui désigne l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes »

### 1.3. Périmètre de fonds intégrant les critères ESG

Au 31 décembre 2021, les **encours totaux sous gestion de SG 29 Haussmann** représentaient **28 milliards d'euros**.

#### Fonds collectifs

Au 31 décembre 2021, SG 29 Haussmann gérait **22 fonds collectifs** représentant **3,9 milliards d'euros d'encours**. Sur ce périmètre, **14 fonds sont classifiés article 8<sup>2</sup>** selon la réglementation SFDR, et **4 fonds article 9<sup>3</sup>**. Ces fonds ayant une approche ESG dans leur processus d'investissement totalisent **3,7 milliards d'euros d'encours**, soit 12,3 % de l'encours total géré par SG 29 Haussmann.

#### Mandats et fonds dédiés

Au 31 décembre 2021, SG 29 Haussmann gérait **2 400 mandats et 160 fonds dédiés** représentant **5,4 milliards euros d'encours**. Sur ce périmètre, **une offre de gestion sous mandat et 11 fonds dédiés sont classifiés article 8** selon la réglementation SFDR. Ces mandats et fonds dédiés ayant une approche ESG dans leur processus d'investissement totalisent **252 millions d'euros d'encours**, soit 0,8 % de l'encours total géré par SG 29 Haussmann.

#### Mandats et fonds structurés

Au 31 décembre 2021, SG 29 Haussmann gérait **33 fonds et mandats structurés**, ainsi que **10 fonds de refinancement** représentant **20 milliards d'euros d'encours**. Sur ce périmètre, **4 fonds sont classifiés article 8** selon la réglementation SFDR. Ces fonds ayant une approche ESG dans leur processus d'investissement totalisent **248 millions d'euros d'encours**, soit 0,8 % de l'encours total géré par SG 29 Haussmann.

L'ensemble des encours de SG 29 Haussmann intègre un socle minimum d'exclusions sectorielles et normatives définies par le Groupe Société Générale ou SG 29 Haussmann. SG 29 Haussmann propose **34 solutions d'investissement article 8 ou 9**, soit **4,2 milliards d'euros** à fin décembre 2021, dont le détail est présenté ci-après.

<sup>2</sup> Les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits dits « article 8 »)

<sup>3</sup> Les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits « article 9 »)

Nom	ISIN	Classes d'actifs	Label	SFDR	Encours au 31/12/2021 (en M€)
<b>Gestion Sous Mandat</b>					
29 HAUSSMANN SIGNATURE ISR	-	Diversifiés		8	152
<b>Gamme 29 Haussmann</b>					
29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT	FR0010902726	Obligations		8	1 074
29 HAUSSMANN EQUILIBRE	FR0007040373	Diversifiés		8	377
29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE	FR0011443225	Actions		8	52
29 HAUSSMANN SÉLECTION FRANCE	FR0011443233	Actions		8	176
29 HAUSSMANN SÉLECTION EUROPE	FR0011443001	Actions		8	405
29 HAUSSMANN SÉLECTION MONDE	FR0007050570	Actions		8	688
<b>Gamme Nouvelle Génération d'Epargne<sup>4</sup></b>					
SG ECHIQUIER ACTIONS FRANCE DIVERSIFIÉ ISR	FR0013535549	Actions		8	54
SG ECHIQUIER ACTIONS EUROPE MID CAP ISR	FR0013535523	Actions		8	26
SG BLACKROCK ACTIONS EURO ISR	FR0050000688	Actions		8	38
SG BLACKROCK ACTIONS US ISR	FR0050000100	Actions		8	198
SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO ISR	FR0050000423	Obligations		8	177
SG BLACKROCK FLEXIBLE ISR	FR00140009Z9	Diversifiés		8	212
SG DNCA ACTIONS EUROPE ISR	FR0013535481	Actions		8	59
SG DNCA ACTIONS EUROPE CLIMAT	FR0013535390	Actions		8	14
SG MIROVA ACTIONS MONDE DURABLE ISR	FR0050000431	Actions		9	38
SG MIROVA ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT DURABLE	FR0050000449	Actions		9	19
SG MIROVA ACTIONS MONDE CLIMAT	FR0000000085	Actions		9	23
SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES	FR0050000456	Obligations		9	48
<b>Gamme Solutions Investissement Structurés</b>					
SOLYS - EURO EVOLUTION	LU2010458359	Structurés	-	8	67
SOLYS - EUROPE EVOLUTION	LU2178924143	Structurés	-	8	68
SOLYS - GLOBAL EVOLUTION	LU2276673386	Structurés	-	8	64
SOLYS - QUADRANT EUROPE	LU2359287443	Structurés	-	8	49
<b>Fonds dédiés</b>					
Fonds dédiés	-	-	-	8	100
				<b>TOTAL</b>	<b>4 178</b>

<sup>4</sup> Nouvelle Génération d'Epargne, fonds dont la gestion a été déléguée par SG 29 Haussmann à des sociétés de gestion tierces.

## 1.4. Adhésions relatives à la finance durable

En tant que société de gestion engagée, nous sommes parties prenantes de plusieurs initiatives françaises, européennes et internationales, visant à plus de transparence et d'amélioration des pratiques en matière de finance durable.



**Conformité avec le Code de Transparence :** Membre de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), nous nous engageons, en adhérant à ce code sur nos fonds ISR ouverts au public, à apporter la plus grande transparence compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.



Nous sommes partie prenante de l'initiative **Principles For Responsible Investment (PRI)** – Organisation des Nations Unies (2008). Les PRI constituent la plus importante initiative relative à l'investissement responsable à l'échelle internationale. Son objectif est d'encourager l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et d'actionariat des investisseurs. Pour plus d'informations sur l'initiative **PRI**, rendez-vous sur <https://www.unpri.org/>



Le **label ISR** a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR, tout en garantissant que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité. Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)



Fondé en 2000, le **CDP** (anciennement Carbon Disclosure Project) est un organisme de bienfaisance international à but non lucratif, qui offre un système mondial d'information concernant les impacts environnementaux des investisseurs, entreprises, villes, Etats et régions. L'organisme divulgue les données environnementales qu'il collecte auprès des acteurs demandeurs, ce qui encourage à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans le temps. Pour plus d'informations sur l'organisation **CDP**, rendez-vous sur <https://www.cdp.net/fr/>



Créée par la Fondation Jeremy Coller, l'initiative **FAIRR** est un réseau d'investisseurs collaboratifs qui sensibilise aux risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) liés à la production animale intensive. Cet organisme aide les investisseurs à intégrer les risques et opportunités ESG dans leurs processus de décision d'investissement, notamment grâce aux travaux de recherche et aux outils fournis par l'initiative FAIRR. Pour plus d'informations sur l'initiative **FAIRR**, rendez-vous sur <https://www.fairr.org/>



L'initiative **Finance for Tomorrow** (anciennement Green & Sustainable Finance) a été créée en juin 2017 en devenant une branche de Paris Europlace, afin de faire valoir la finance verte et durable comme un élément moteur du développement de la Place de Paris. Ses objectifs visent à positionner la Place de Paris comme centre financier de référence sur les enjeux ESG, en aidant à la réorientation des flux financiers vers une économie bas-carbone et inclusive. Pour plus d'informations sur l'initiative **Finance for Tomorrow**, rendez-vous sur <https://financefortomorrow.com/>

## **2. MOYENS MIS EN ŒUVRE EN INTERNE PAR SG 29 HAUSSMANN**



## 2.1. Ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG

Afin d'accompagner le développement stratégique SG 29 Haussmann en matière de gestion ISR, nous avons renforcé nos équipes au cours des deux dernières années, tant au niveau du dispositif de gestion que du côté de la recherche ESG, du risque et de la conformité :

- Une équipe de **Recherche ESG** composée de 2 collaborateurs, en charge de la méthodologie de sélection des émetteurs sur les critères ESG ;
- Six **gérants dédiés à la gestion de portefeuilles ISR**, aux profils complémentaires en termes d'expertise financière, tous membres du Comité ISR de SG 29 Haussmann ;
- 2 collaborateurs au sein du département des **Risques** ;
- 2 collaborateurs en charge **du vote et de l'engagement actionnarial** ;
- 2 collaborateurs en charge de la **structuration des offres d'investissement durable**.

À la suite de la cession de Lyxor Asset Management le 31 décembre 2021 à Amundi, le groupe Société Générale a fait évoluer son dispositif en matière de gestion d'actifs et se concentre sur le développement de solutions d'épargne financière responsables et durables à destination de sa clientèle individuelle. Pour cela, nous disposons désormais de notre propre dispositif d'engagement et de vote afin d'assurer un dialogue soutenu sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de la stratégie de chaque entreprise.

SG 29 Haussmann a en outre établi un certain nombre de partenariats afin de développer sa recherche extra-financière :

- Services d'ISS-Ethix afin d'identifier les entreprises potentiellement en violation de sa politique Défense.
- Conseils sur mesure de deux proxy advisors (ISS et Proxinvest) pour aider à la détermination des orientations de vote de SG 29 HAUSSMANN lors des Assemblées Générales des émetteurs.
- Recherches de MSCI, Ethifinance et Trucost comme bases de données ESG.
- Recherches extra-financières des brokers du Groupe et en particulier Société Générale Cross Asset Research.

Ainsi, grâce aux outils mis à leur disposition, les équipes de gestion suivent l'évolution des indicateurs ESG de façon ex-ante et ex-post. Par ailleurs, les équipes de contrôle des risques assurent et vérifient le respect des politiques sectorielles et des exclusions sur les investissements ainsi que le respect du processus d'investissement ISR.

## Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

SG 29 Haussmann est convaincu que la prise en compte des critères extra-financiers, au-delà de l'analyse financière traditionnelle, s'inscrit dans un cercle vertueux où la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable peut également être source de performance. La société de gestion a donc intensifié la formation de ses équipes à l'analyse ESG et a multiplié ses participations à des initiatives liées à l'investissement responsable, et ce par le biais de différentes actions :

- Présentation interne de la méthodologie de notation extra-financière MSCI et Ethifinance
- Présentations thématiques internes (développement de l'écosystème ESG, nouveaux benchmarks ESG, plastique, gaspillage alimentaire, cyber sécurité, stranded assets...)
- Participation à des séminaires émetteurs sur les aspects ESG
- Séminaires UN PRI sur différentes thématiques
- Conférences et Webinars sur le thème de l'Investissement Socialement Responsable à destination de la clientèle privée et des intermédiaires financiers
- Participation à un groupe de travail sur l'impact à l'initiative de l'AFG
- Participation à un groupe de travail sur la transition juste à l'initiative de Finance for Tomorrow
- Formation des équipes à la Fresque du Climat
- Formation diplômante des collaborateurs à l'analyse extra-financière (CFA ESG, CESGA)
- Formation systématique des collaborateurs aux nouvelles réglementations finance durable (SFDR, Taxonomie verte, MIFID 2)
- Formation des équipes à notre méthodologie de calcul de température des portefeuilles
- Formation des équipes à l'engagement actionnarial

### 2.2. Ratio de représentation femme-homme

Nous avons pour objectif de renforcer la représentation des femmes au sein des équipes de gestion, un métier encore fortement masculin.

Le taux de représentation des femmes au sein des équipes de gestion était de 24 % au 31/12/2021. Nous avons l'ambition pour 2022 d'atteindre à minima 30 %.

### 3. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE



### 3.1. Expertise des instances de gouvernance en matière de prise de décisions relatives à l'intégration des critères ESG

Les membres de la Direction de SG 29 Haussmann ont été choisis sur la base de leurs connaissances et expertises en matière de gestion d'actifs. Il y a 2 ans, SG 29 Haussmann décidait d'opérer une transformation profonde vers l'Investissement Socialement Responsable. En ce sens, la prise en compte des critères ESG fait partie intégrante de l'expertise de la Direction de la société. SG 29 Haussmann a aujourd'hui 30% de ses encours et 85% de ses fonds collectifs labellisés ISR.

A partir de 2022, deux comités spécifiques vont être créés en interne afin d'orienter la politique ESG de SG 29 Haussmann :

- Comité ESG : Comité se réunissant 6 fois par an afin de revoir la durabilité, l'exclusion et les labellisations.
- Comité vote et engagement : Comité se réunissant 2 fois par an afin de revoir la politique de vote et le plan d'action pour l'engagement.

Ces comités sont composés du Président de SG 29 Haussmann, de la Direction, de l'équipe de gestion, ainsi que les experts ESG, vote et engagement de la Société.

Le Président de la Société, Guillaume de MARTEL, est diplômé de l'Ecole Polytechnique. Avant de rejoindre la direction de SG 29 Haussmann, il a occupé différents postes dans le domaine de la gestion d'actifs (courtier en produits dérivés chez SG/MARK et JP Morgan, gérant de fonds indiciels chez Lyxor, Directeur Général de la succursale allemande de Lyxor International Asset Management, membre du conseil d'administration de Lyxor Fund Solutions au Luxembourg).

Le second dirigeant de SG 29 Haussmann, Hugues BERNAMONTI, occupe également le poste de Secrétaire Général de SG 29 Haussmann. Il est diplômé de l'Université de Paris IX Dauphine avec une spécialisation en finance. Il a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des marchés et de la gestion d'actifs. Il a exercé auparavant différentes responsabilités au niveau de Société Générale Private Banking et a occupé le Directeur-Dirigeant de Société Générale Asset Management négociation (SGAM). Il a également été le RCCI<sup>5</sup> de SG 29 HAUSSMANN pendant près de 10 ans.

Valéry N'KAKE est CIO de SG 29 Haussmann depuis 2016, en charge de la définition de la stratégie d'investissement. Il est directeur de la gestion Taux et gérant du fonds 29H Euro Rendement depuis 2011 et à ce titre conduit l'orientation des placements obligataires au sein des portefeuilles. Actuaire de formation et diplômé en Ingénierie Financière Il possède plus de 30 années d'expérience dans la gestion d'actifs (gestion sous mandat et conseil).

<sup>5</sup> Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne

### 3.2. **Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité**

Notre Politique de rémunération est disponible en accès public sur le site internet de SG 29 Haussmann :

[https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fileadmin/user\\_upload/SG29H/pdf/NEW\\_REG/Politique\\_de\\_r%C3%A9mun%C3%A9ration.pdf](https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/NEW_REG/Politique_de_r%C3%A9mun%C3%A9ration.pdf)

### 3.3. **Intégration des critères ESG dans la gouvernance du Conseil de Surveillance**

Au-delà de sa responsabilité de supervision de la société de gestion, le Conseil de Surveillance, composé de 6 membres permanents dont deux membres indépendants, est chargé d'approuver les grandes orientations de la société de gestion en matière de politique ESG.

#### **Les membres du Conseil de Surveillance sont :**

- Marc DUVAL
- Christian SCHRICKE
- Franklin WERNERT
- Sophie MOSNIER
- Thi Mai Huong NGUYEN
- Alexandre CEGARRA

Les membres ont des profils diversifiés et sont formés aux enjeux climatiques (notamment Fresque du Climat et formations internes étendues au Groupe).

Dans le cadre de la mise en place progressive des critères ESG au sein de la société de gestion, SG 29 Haussmann est amenée à améliorer en continu ses pratiques de gouvernance.

A woman with long brown hair, wearing a dark blue blazer over a black and white striped shirt, is smiling warmly while shaking hands with a man in a teal shirt. They are in an office setting, with a desk in front of them holding several documents and a laptop. The background is a blurred office environment with wooden pillars and a window.

## **4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS**

Afin de répondre à nos engagements en matière d'ESG et soutenir notre ambition climat, nous avons mis en place une politique de vote et d'engagement actionnarial qui s'appuie sur plusieurs axes :

## Politique de vote et d'engagement actionnarial

### Un dialogue bilatéral et sur le long terme avec des grandes sociétés qui ont des enjeux de transition énergétique et juste significatifs

(réunions pré-AG et de suivi au cours de l'année sur les enjeux ESG-climat)

### Diverses actions de coalition avec d'autres investisseurs

(lettres investisseurs, participations aux groupes de travail et initiatives des institutions de la Place)

### La prise en compte des attentes des différentes parties prenantes de l'écosystème dans l'approche d'engagement

(entreprises, régulateurs, consommateurs, fournisseurs, actionnaires...)

En qualité de société de gestion, SG 29 Haussmann est amenée à exercer, au travers des OPC dont elle assure la gestion, l'ensemble des droits de vote attachés aux titres sous-jacents. Le droit de vote constitue l'un de ces droits. L'assemblée générale d'un émetteur est un moment fort de la vie actionnariale. Il est donc important que SG 29 Haussmann participe aux décisions prises lors des assemblées générales et influence durablement la valorisation à long terme des actifs gérés pour le compte de ses clients. Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des porteurs et dans le but d'accroître la valeur à long terme de leurs investissements.

SG 29 Haussmann a élaboré un ensemble de règles afin de déterminer concrètement l'organisation et l'exercice des droits de vote. La société de gestion a aussi défini une politique qui précise les critères d'analyse par typologie de résolutions soumises aux assemblées générales. Cette politique est revue annuellement afin de tenir compte des évolutions légales, des évolutions des codes de gouvernance et des pratiques de place qui ont pu intervenir tout au long de l'année.

La politique de vote tient compte des articles L533-22 et R 533-16 du code monétaire et financier, ainsi que des recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'Association Française de la Gestion financière (AFG).

La politique d'engagement et de vote de SG 29 Haussmann est validée par un Comité de gouvernance interne et s'inscrit dans la démarche ISR de la société de gestion.

## PÉRIMÈTRE DES INVESTISSEMENTS ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNÉS

En matière d'engagement, nous intégrons l'ensemble de nos détentions en titres vifs dans notre périmètre d'analyse. En ce qui concerne le périmètre d'exercice des votes, celui-ci inclut les investissements et produits financiers suivants :

- OPC gérés dont l'actif est supérieur à 25 M€,
- Tous titres de capital d'émetteurs présents dans les OPC ci-dessus. Afin d'avoir un impact significatif et de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, SG 29 Haussmann participe aux assemblées générales des émetteurs dont la détention consolidée représente une part significative des encours de la société de gestion et pour lesquelles l'exercice des droits de vote ne se heurte pas à des obstacles techniques trop importants.

SG 29 Haussmann publie annuellement sa politique d'engagement et de vote ainsi que les rapports de vote disponibles sur le site internet de SG 29 Haussmann.

Pour plus d'informations, veuillez retrouver les rapports de vote et d'engagement de l'exercice 2021 sur le site de la société : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/reglementation/>

Concernant les décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel, vous trouverez plus de détails en section 6.



# 5. STRATEGIE CLIMAT

Comme l'explique le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, le changement climatique s'accélère et il est plus que jamais urgent d'agir :



**Nous sommes très loin d'être en mesure d'atteindre l'objectif visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ou 2°C fixé dans l'Accord de Paris**



Il faudra des changements importants pour réaliser cette transformation et limiter l'augmentation de la température mondiale moyenne à 2°C, voire 1,5°C. L'Accord de Paris de décembre 2015 a marqué une avancée majeure dans la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), les pays se sont engagés à limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5°C. Cet Accord insiste particulièrement sur l'importance d'orienter les flux financiers vers des investissements compatibles avec un faible niveau d'émissions de gaz à effet serre (GES) et en faveur de la transition énergétique.

En tant qu'investisseur soucieux de ces enjeux, nous prônons la mise en place d'un cadre transparent afin de répondre aux enjeux climatiques et politiques de demain. C'est dans ce contexte que nous demeurons engagés à promouvoir une transition vers une économie décarbonée et plus résiliente.

En accord avec le Groupe Société Générale, nous nous inscrivons dans l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 et nous confirmons notre volonté d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de décarbonation en intégrant les enjeux liés à une transition juste. Tous les secteurs de l'économie doivent participer à la transition, tout particulièrement les entreprises dans les secteurs à fort impact climatique. Nous privilégions l'engagement pour accompagner les entreprises vers une transition juste et faire émerger des pratiques responsables.

## Notre stratégie Climat

1

**Décarboner nos portefeuilles d'investissement en accord avec la trajectoire mondiale net zéro d'ici 2050**

2

**Accroître nos investissements auprès d'émetteurs proposant des solutions climatiques pour atteindre cet objectif**

Nous nous engageons à cesser progressivement tout investissement dans les sociétés dont l'activité est liée à l'extraction de charbon (d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE<sup>6</sup> et d'ici 2040 dans le reste du monde). Notre démarche se fonde sur un désinvestissement progressif et des actions d'engagement. Nous menons par ailleurs un suivi de l'exposition liée au charbon dans nos portefeuilles pour atteindre l'objectif final de sortie fixée pour 2040.

### **POLITIQUE D'EXCLUSION CHARBON**

Dans le cadre de notre trajectoire de désengagement sectoriel, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises :

- Dont le chiffre d'affaires est lié à plus de 10% à l'extraction de charbon thermique, ou
- Qui appartiennent au secteur de l'énergie et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon thermique, ou
- Qui sont développeurs de charbon thermique.

### **ACTIONS D'ENGAGEMENT**

Pour les entreprises en phase de transition, nous attendons de ces acteurs la communication d'un plan de sortie progressif du charbon thermique d'ici 2030/2040. En accord avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Energie, nous veillons à ce que les plans de sortie du charbon thermique des émetteurs ne soient pas réengagés et mènent à des fermetures définitives.

Au cours de l'année 2022, SG 29 Haussmann entend mener une campagne d'engagement climat avec CDP (Non-Disclosure Campaign) en interpellant les directeurs généraux des entreprises ne communiquant pas de données climatiques pour les inciter à plus de transparence en la matière.

En application de l'article 29 de la Loi Energie Climat, nous nous engageons également à communiquer pour chaque produit auquel s'applique la gouvernance ISR :

- L'empreinte carbone de nos fonds,
- L'exposition aux énergies fossiles,
- L'alignement à la trajectoire 2°C,
- L'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, gestion durable de l'eau, prévention des pollutions, agriculture et construction durable.

Dans une démarche d'amélioration continue, nous menons actuellement une revue de nos objectifs quantitatifs à court, moyen et long terme, qui reflètent notre philosophie ISR et notre ambition d'accompagner les entreprises vers la transition. Ces objectifs seront publiés au cours de l'année 2022. Afin d'affirmer notre engagement pour la neutralité carbone d'ici 2050, nous rejoindrons l'initiative « Net Zero Asset Managers » en 2022.

<sup>6</sup> Organisation de Coopération et de Développement Economique

# NOTRE STRATEGIE CLIMAT

---

S'aligner sur les scénarios de l'Accord de Paris

---

Impliquer tous les secteurs de l'économie dans la transition

---

S'inscrire dans l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, en accord avec le Groupe Société Générale

---

Soutenir les entreprises dans leur stratégie de décarbonation et de réduction de leurs impacts négatifs

---

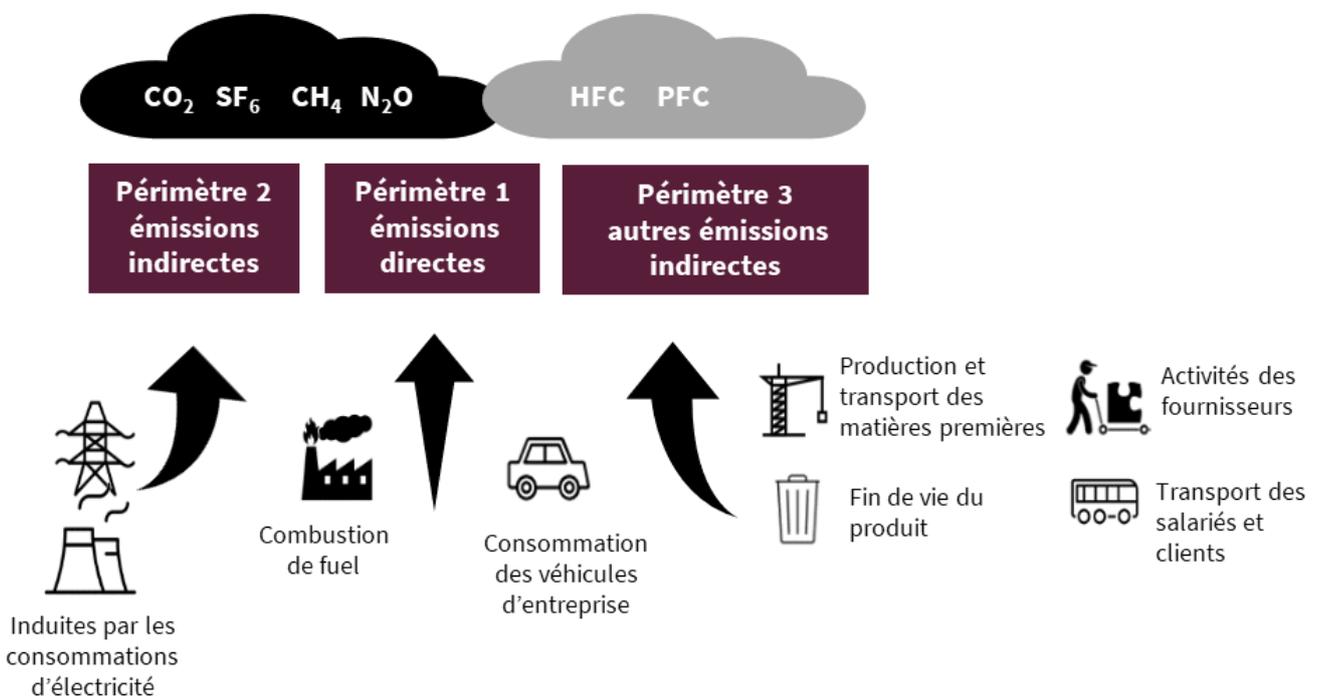
Engager pour accompagner les entreprises vers une transition juste et faire émerger les pratiques responsables

## 5.1. Les données et outils de mesure utilisés

### MESURES HISTORIQUES

Pour chaque produit auquel s'applique la gouvernance ISR, nous procédons en ex-ante et en ex-post au calcul et au **suivi de l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille**, en utilisant une base de données ESG émetteurs d'un fournisseur externe de données extra-financières, actuellement MSCI ESG Research.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont classées selon le Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre en trois catégories :



### CHAMP D'APPLICATION 1

Champ d'application direct : les émissions de GES sont celles qui proviennent directement de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

### CHAMP D'APPLICATION 2

Champ d'application indirect : les émissions de GES sont des émissions indirectes générées par la production d'électricité consommée par l'entreprise.

### CHAMP D'APPLICATION 3

Champ d'application indirect : les émissions de GES sont toutes les autres émissions indirectes qui sont des conséquences des activités de l'institution, mais qui proviennent de sources non détenues et contrôlées par l'entreprise.

Nous utilisons les données MSCI qui sont basées sur des chiffres déclaratifs ou estimés d'entreprises. Pour chaque entreprise présente en portefeuille, les émissions de GES (périmètres 1 et 2) sont comparées au chiffre d'affaires et ajustées en fonction du poids du titre dans le portefeuille. Cette approche nous permet d'évaluer l'exposition du portefeuille aux sociétés fortement émettrices de carbone. Elle est applicable aux titres vifs, y compris les obligations.

Nous calculons mensuellement l'intensité carbone de nos portefeuilles selon les périmètres 1 et 2. Nous avons donc la capacité d'effectuer des comparatifs selon ces deux périmètres. Cependant, par manque de comparabilité et de standardisation commune concernant le scope 3, nous préférons ne pas intégrer ce dernier afin de ne pas émettre des données pouvant être jugées erronées.

En effet, conformément au cadre du Greenhouse Gas Protocol (GHGP) pour la déclaration des combustibles fossiles, le double comptage est inévitable dans le périmètre 3, car la mesure vise à découvrir toutes les émissions liées à la chaîne de valeur d'une entreprise. Au niveau portefeuille, comme une entreprise partage sa chaîne de valeur avec plusieurs autres entreprises, il en résulte un double comptage des émissions du scope 3.

## MESURES PROSPECTIVES

Avec l'appui de notre partenaire S&P Global Trucost, nous avons adopté une méthodologie de **calcul de la température** sur l'ensemble de nos portefeuilles. En calculant la température de nos portefeuilles nous cherchons avant tout à quantifier dans quelle mesure le budget carbone des entreprises est aligné au scénario de 2°C. Nous avons ainsi retenu deux méthodologies validées par l'initiative Science Based Targets (SBT) :

### Approche sectorielle "The Sectoral Decarbonisation Approach" (SDA)

Cette approche s'applique aux entreprises dont le secteur d'activité a des niveaux d'émissions élevés et homogènes. Nous vérifions que chaque entreprise est alignée avec le scénario 2°C spécifique à son industrie.

### Approche économique "The Greenhouse gas Emissions per unit of Value Added" (GEVA)

Cette approche s'applique aux entreprises dont le secteur d'activité a des niveaux d'émissions bas et hétérogènes. Les entreprises doivent réduire leurs émissions carbonées en conformité avec les taux requis pour l'économie globale.

### **Comment se traduit concrètement le calcul de la température des portefeuilles chez SG 29 HAUSSMANN ?**

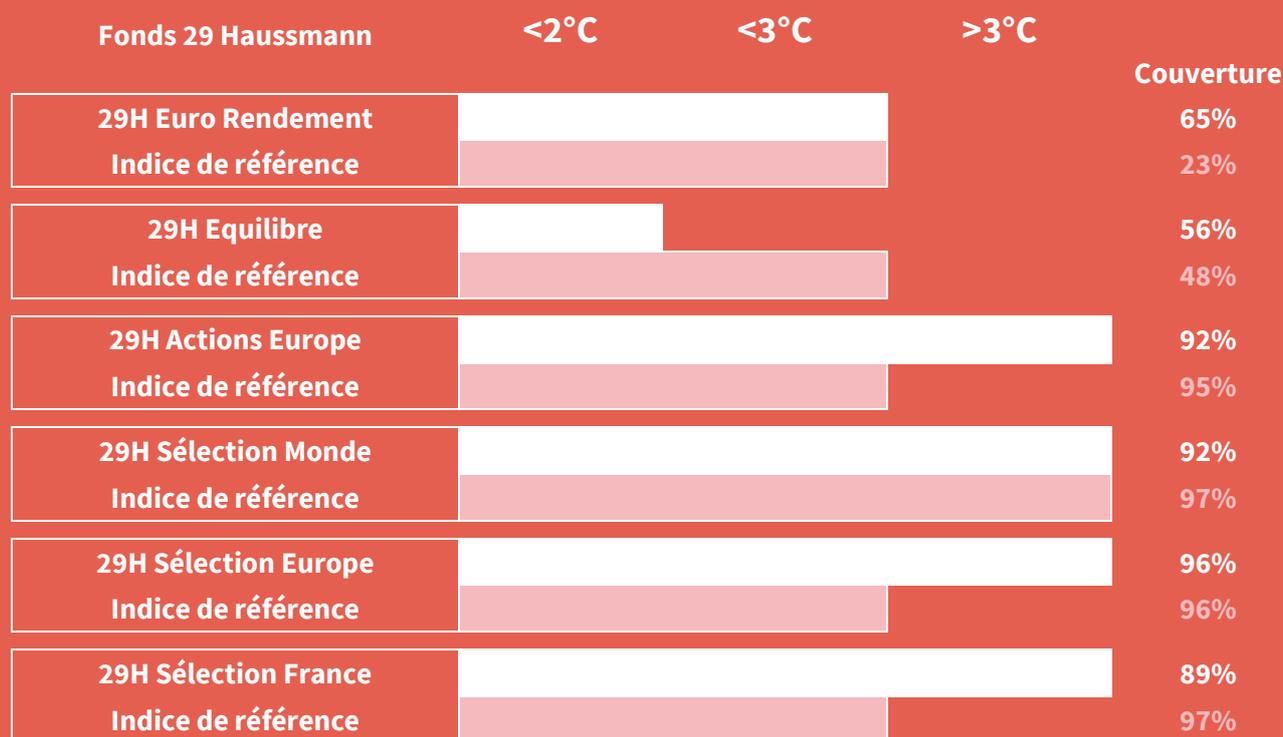
Afin d'estimer la température de nos portefeuilles, nous prenons en compte plusieurs scénarios (1°, 2°, 3°, 4°C) à un horizon de 5 ans. L'analyse se fait d'abord au niveau de chaque entreprise :

- Si le budget carbone est positif : l'entreprise est alignée au scénario de son benchmark (secteur ou économie globale) ;
- Si le budget carbone est négatif : l'entreprise doit encore fournir des efforts sur la réduction des émissions carbonées afin de s'aligner à l'objectif.

La température du portefeuille correspond, in fine, à la somme du budget carbone, au prorata du pourcentage de détention de la valeur de chaque entreprise. Cette approche nous permet ainsi de prendre en compte la compensation carbone au niveau global du portefeuille.

En 2021, nous avons calculé la température de nos portefeuilles et avons intégré la mesure dans nos outils. L'objectif étant de faire dans un premier temps un état des lieux de nos expositions et d'incorporer dans un second temps, l'ambition des entreprises face aux objectifs de température de l'Accord de Paris dans nos décisions d'investissement.

# BUDGET CARBONE POUR UN SCENARIO DE 2°C



Résultats au 31/12/2021

Pour plus d'informations concernant la méthodologie Trucost, rendez-vous sur <https://www.spglobal.com/esg/trucost>

Pour plus d'informations concernant la méthodologie MSCI ESG, rendez-vous sur <https://www.msci.com/documents/1296102/21901542/ESG-Ratings-Methodology-Exec-Summary.pdf>

## LIMITES DE LA METHOLOGIE

Il existe plusieurs limites concernant cette méthodologie :

- liées à la méthodologie de la société de gestion (analyse qualitative),
- liées à la qualité de l'information, et ce malgré des contrôles de cohérence. L'analyse étant basée sur les informations fournies par MSCI et Trucost, la société de gestion est dépendante de ces informations. Par conséquent, les reportings ESG restent à l'heure actuelle encore fractionnés, bien qu'ils s'améliorent avec le temps.

## 5.2. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

En accord avec notre stratégie d'investissement ISR, les OPC appliquent une approche globale en termes de sélection ESG. Celle-ci comprend un volet environnemental intégrant les enjeux du changement climatique. **Les principaux critères couverts dans ces fonds sont les suivants :**

- la politique et la stratégie environnementale de l'entreprise
- la promotion des achats responsables
- l'éco-conception
- la gestion de l'eau
- la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre
- l'empreinte carbone des produits/services développés
- la gestion des déchets et substances dangereuses
- les opportunités dans les technologies vertes

Ces différents critères permettent d'apporter un éclairage sur le positionnement de l'entreprise sur les aspects environnementaux et climatiques, dont résulte une notation qui aura une incidence dans la sélection des valeurs. Par ailleurs, pour l'ensemble des fonds disposant du label ISR, nous avons définis des indicateurs d'impact **Environnemental** suivants :

### EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE

Nous communiquons l'empreinte carbone (scope 1 & 2) de nos produits en comparaison avec leur indice de référence. Emissions carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA). Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

### REVENUS DES SOLUTIONS À IMPACT DURABLE

Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable. Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. L'impact positif est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liés au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.

Pour en savoir plus sur notre politique d'investissement en matière de risque de durabilité, rendez-vous sur :

[https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fileadmin/user\\_upload/SG29H/pdf/NEW\\_REG/Politique\\_investissement\\_durable.pdf](https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/NEW_REG/Politique_investissement_durable.pdf)

### 5.3. Les indicateurs de suivi

Nom	ISIN	Classes d'actifs	Label	Objectif de performance environnemental
<b>Gamme SG 29 Haussmann</b>				
29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT	FR0010902726	Obligations	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
29 HAUSSMANN EQUILIBRE	FR0007040373	Diversifiés	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE	FR0011443225	Actions	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
29 HAUSSMANN SÉLECTION France	FR0011443233	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
29 HAUSSMANN SÉLECTION EUROPE	FR0011443001	Actions	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
29 HAUSSMANN SÉLECTION MONDE	FR0007050570	Actions	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
<b>Gamme Nouvelle Génération d'Epargne</b>				
SG ECHIQUIER ACTIONS FRANCE DIVERSIFIÉ ISR	FR0013535549	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG ECHIQUIER ACTIONS EUROPE MID CAP ISR	FR0013535523	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG BLACKROCK ACTIONS EURO ISR	FR0050000688	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG BLACKROCK ACTIONS US ISR	FR0050000100	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO ISR	FR0050000423	Obligations	 Label ISR	-
SG BLACKROCK FLEXIBLE ISR	FR00140009Z9	Diversifiés	 Label ISR	-
SG DNCA ACTIONS EUROPE ISR	FR0013535481	Actions	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
SG DNCA ACTIONS EUROPE CLIMAT	FR0013535390	Actions	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
SG MIROVA ACTIONS MONDE DURABLE ISR	FR0050000431	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG MIROVA ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT DURABLE	FR0050000449	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG MIROVA ACTIONS MONDE CLIMAT	FR0000000085	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES	FR0050000456	Obligations	 Label ISR	Empreinte carbone

# 6. STRATEGIE BIODIVERSITE

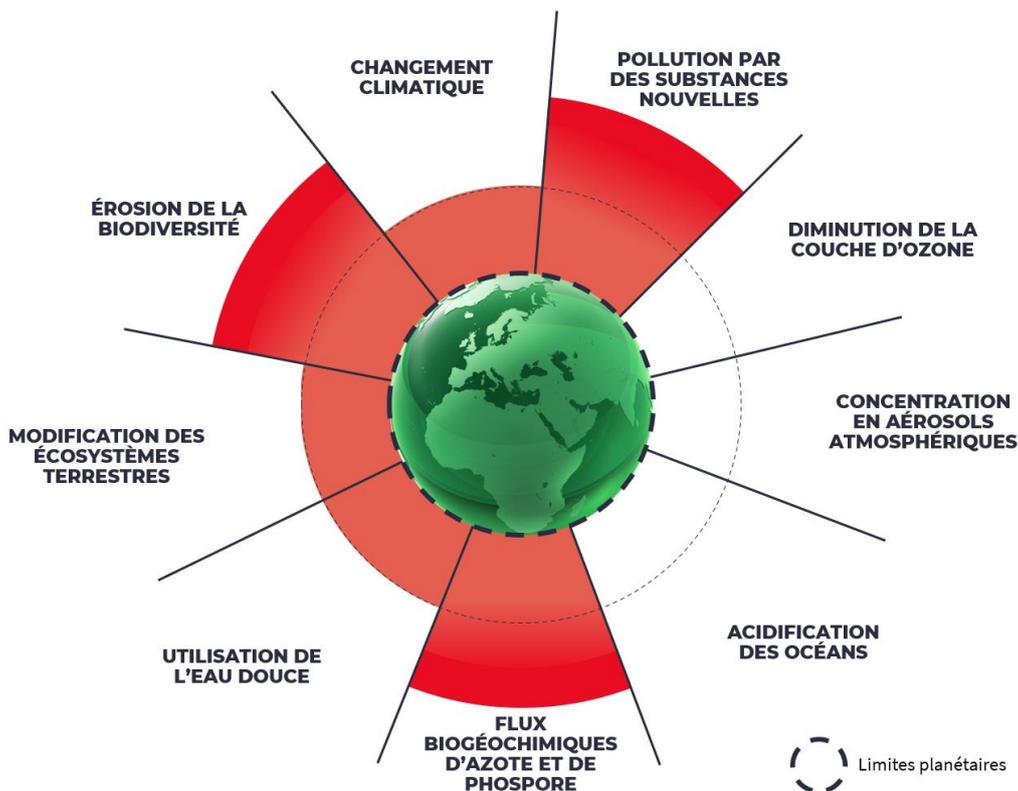


La Convention des Nations unies sur la Diversité Biologique (CDB) définit la biodiversité comme :

“ **La variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes dont ils font partie ; cela inclut la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes.** ”

**La conservation de la biodiversité, le maintien des services écosystémiques et la gestion durable des ressources naturelles vivantes sont des aspects primordiaux du développement durable.** Le respect et la préservation de la biodiversité ont été reconnus comme priorité internationale par la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention de l'UNESCO<sup>7</sup> sur la protection et la promotion du patrimoine mondial, culturel et naturel, et le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère.

La biodiversité, au même titre que le climat, nécessite toute notre attention. Le centre de recherche Stockholm Resilience Center a identifié, via la définition du “Safe operating space”, 9 limites correspondant aux seuils à ne pas dépasser sous peine de mettre en danger le fonctionnement du “système Terre”. Le schéma ci-dessous illustre l'estimation du respect actuel des 9 limites de la biodiversité : les seuils de sécurité sont déjà largement dépassés, notamment en termes de perte de diversité génétique (lié au rythme d'extinction des espèces).



Source : SG 29 Haussmann

<sup>7</sup> Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization).

Au regard de la situation, SG 29 Haussmann, en tant que filiale du Groupe Société Générale utilise les normes internationales<sup>8</sup> comme cadre de référence pour la protection de la biodiversité et est également impliqué dans des groupes de travail internationaux visant à renforcer la transparence et l'action des émetteurs en la matière :



- L'initiative du Task Force for Natural Disclosure (TNFD) en étant membre du Forum des parties prenantes.
- L'initiative collective Science Base Target for Nature (SBTN), qui a pour but de déployer un cadre de référence permettant de définir des plans d'action « biodiversité ».

<sup>8</sup> Cf. Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion du patrimoine mondial, culturel et naturel, et le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère

**Ayant conscience que le respect et la préservation de la biodiversité sont une priorité internationale et que le secteur financier joue un rôle crucial, SG 29 Haussmann intègre des facteurs liés à la biodiversité dans l'évaluation ESG des entreprises et dans la prise en compte des controverses.**

### **Intégration de la biodiversité dans l'analyse ESG**

Selon l'IPBES<sup>9</sup>, les principaux facteurs directs de perte de biodiversité sont le **changement climatique, l'utilisation des terres, et la pollution de l'air et de l'eau.**

#### **LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- L'intensité et l'empreinte carbone des activités humaines réchauffent l'atmosphère et les organismes vivants n'ont pas le temps de s'adapter. Ainsi, la biomasse (plantes, planctons, etc), à la base de la chaîne alimentaire, est menacée à cause du changement climatique.

#### **L'UTILISATION DES TERRES / CAPITAL NATUREL**

- Les politiques et programmes des entreprises conçus pour protéger la biodiversité et répondre aux préoccupations de la communauté sur l'utilisation des terres.
- Les politiques des entreprises d'approvisionnement en matériaux à faible impact environnemental et qui participent à des initiatives visant à réduire l'impact environnemental de la production de matières premières.
- Le risque que les entreprises subissent des pénuries d'eau affectant leur capacité à fonctionner, de perdre l'accès ou d'être soumises à des coûts d'eau plus élevés : évaluation de la proactivité des entreprises utilisant sur les processus économes en eau, le recyclage de l'eau et les sources d'eau alternatives.

#### **LA POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU**

- Le risque de contamination toxique des entreprises ou les émissions cancérigènes résultant de leurs opérations.

<sup>9</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Aujourd'hui l'intégration de la biodiversité dans notre processus d'investissement se base sur les politiques mises en place par les entreprises, plutôt que sur des indicateurs quantitatifs, en raison du manque de données basées sur une empreinte biodiversité.

Nous dialoguons avec nos partenaires du secteur privé et public pour définir des engagements communs. De plus, nous coopérons pour développer de nouvelles méthodologies et outils permettant de mieux identifier les risques, et ainsi de mieux gérer les impacts potentiels sur la biodiversité. Au fur et à mesure que les métriques liées à la biodiversité auront plus de maturité, nous nous engageons à les intégrer dans notre politique d'investissement.

## CONTROVERSES

SG 29 Haussmann s'engage à exclure de l'univers d'investissement toute entreprise étant confrontée à des controverses très sévères selon la méthodologie MSCI. Une controverse ESG peut être définie comme un incident ou une situation existante dans lesquels une entreprise confrontée à des allégations de comportement négatives à l'égard de diverses parties (employés, fournisseurs, collectivités, environnement, actionnaires ou société au sens large). C'est dans ce contexte, que SG 29 Haussmann exclut de son univers les entreprises avec des controverses très sévères liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles. Les facteurs affectant cette évaluation comprennent, mais sans s'y limiter, une implication dans des affaires juridiques liées aux ressources naturelles, à l'impact environnemental, des impacts dus à l'utilisation directe ou indirecte des produits ou services de l'entreprise, la résistance aux pratiques améliorées et les critiques des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et/ou d'autres observateurs tiers.

## EXCLUSIONS LIÉES À LA DÉFORESTATION

Grâce à ses choix d'investissement stratégiques, SG 29 Haussmann s'inscrit dans la lignée des engagements pris par les dirigeants mondiaux lors de la COP26, ayant pour objectif de mettre fin à la déforestation d'ici 2030. SG 29 Haussmann s'engage à faire évoluer sa politique en matière de déforestation tout en jouant un rôle actif dans le développement des métriques d'impact. A partir de juin 2022, seront exclues de nos investissements toutes les entreprises productrices d'huile de palme n'ayant pas de politiques de traçabilité de 100%.

Pour affirmer notre politique liée à la Biodiversité et en accord avec l'évolution de notre politique d'exclusion, nous allons rejoindre courant 2022 deux initiatives : « Finance for Biodiversity Pledge » et « Tobacco-Free Finance Pledge ». Au-delà des enjeux de santé publique connus, le tabac contribue également à la déforestation et la pollution des sols.

Pour plus d'informations concernant Finance for Biodiversity Pledge, rendez-vous sur : <https://www.financeforbiodiversity.org/>

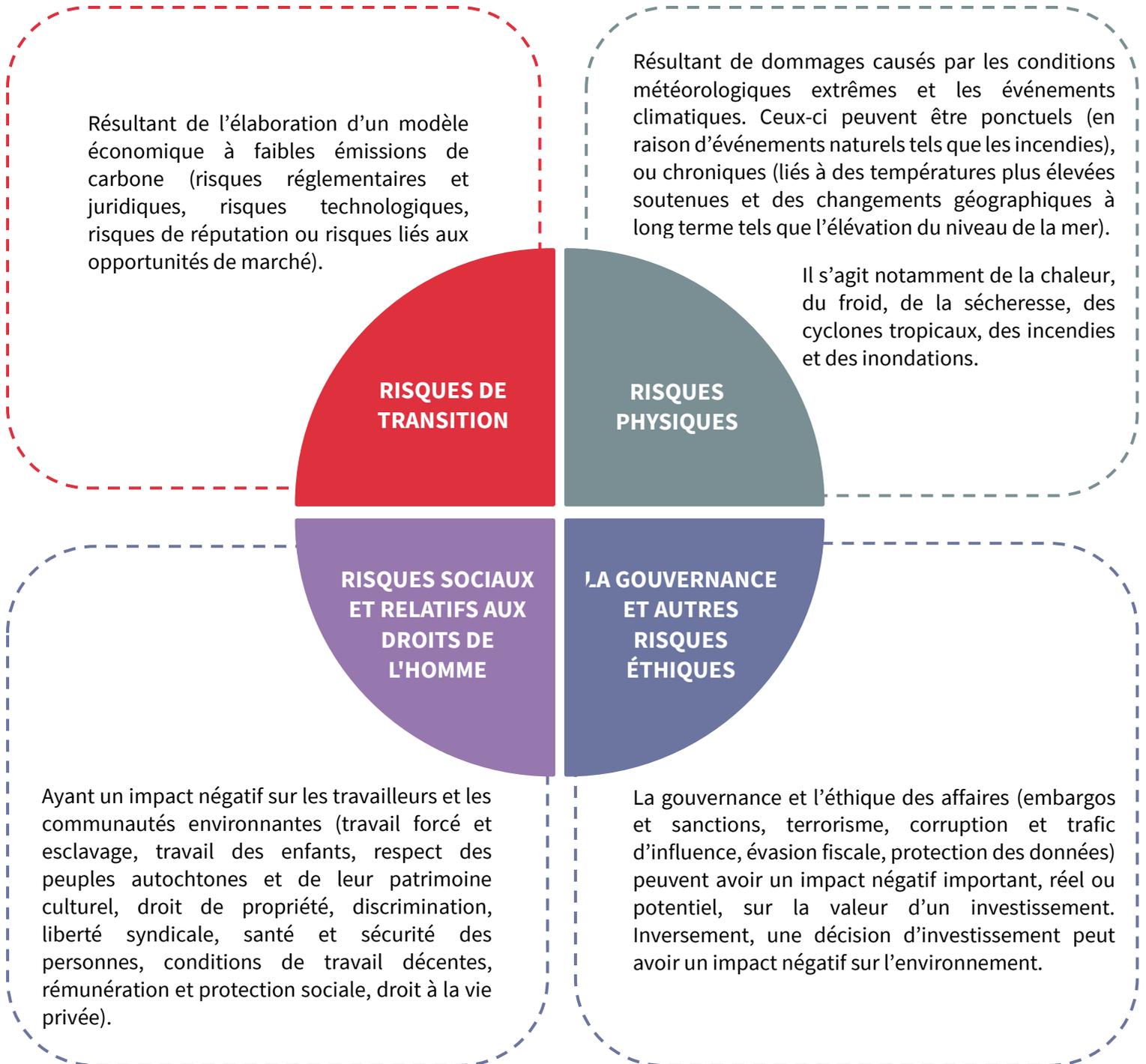
## EXPOSITION AUX RISQUES LIÉS AU CAPITAL NATUREL

Dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité, nous calculons l'exposition aux risques physiques et de transition liés à la biodiversité. Les résultats des métriques sont présentés dans la section 6. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.

A person in a yellow jacket and blue pants is balancing on a tightrope high above a mountain valley. The person is standing on a thin wire that stretches across the frame. The background shows a vast mountain range with green valleys and a small town in the distance. The sky is filled with white and grey clouds. The overall scene is one of extreme risk and balance.

# 7. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Par risque en matière de durabilité, nous entendons un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s’il survenait, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l’investissement. SG 29 Haussmann est pleinement conscient que les émetteurs de titres financiers sont confrontés à des risques de durabilité tels que :



## Double approche du concept de matérialité en matière de publication d'informations liées au climat

### MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

Dans la mesure nécessaire pour comprendre le développement, la performance et la situation de l'entreprise.



Audience principale :  
INVESTISSEURS

### MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

... et impact sur ses activités



Audience principale :  
CONSOMMATEURS, SOCIÉTÉ CIVILE, EMPLOYÉS, INVESTISSEURS

L'intégration ESG est une composante essentielle à l'ensemble du processus d'investissement mis en œuvre au sein de la société de gestion. Nous avons pris des engagements concernant la prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans notre politique et nos décisions d'investissement qui s'appliquent sur les détentions de titres en direct :

- SG 29 Haussmann applique systématiquement les recommandations du Groupe Société Générale et se conforme à ses politiques sectorielles et normatives, notamment en matière Environnementale et Sociale
- SG 29 Haussmann s'efforce d'exclure tout investissement dans des sociétés dont la note de « controverse ESG » est jugée très sévère (controverse « rouge » selon la nomenclature MSCI)
- SG 29 Haussmann exclut de l'univers d'investissement les entreprises productrices de tabac, ainsi que les sociétés fournisseurs dont 50% du chiffre d'affaires est lié au tabac.

L'intégration des risques de durabilité par la Société de Gestion dans ses processus de décisions d'investissement est assurée par les équipes des risques. Des contrôles spécifiques sont effectués au sein de la direction des risques en post trade. Le contrôle s'effectue sur l'ensemble des titres vifs détenus dans les fonds et mandats gérés par SG 29 Haussmann.

Pour plus de détails, se référer à notre politique des risques de durabilité :

[https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fileadmin/user\\_upload/SG29H/pdf/NEW\\_REG/Politique\\_investissement\\_durable.pdf](https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/NEW_REG/Politique_investissement_durable.pdf)

# Risques Politiques et Juridiques

Les risques et opportunités politiques et juridiques peuvent se définir comme tout changement politique, social, sécuritaire ou lié à une règle de droit, pouvant impacter les intérêts environnementaux.

Quelques exemples liés aux risques politiques et juridiques :

## Définition

- Augmentation du prix des émissions de Gaz à Effet de Serre
- Amélioration des obligations de déclaration d'émissions
- Apparition de nouveaux mandats et réglementations sur les produits et services existants
- Accroissement de l'exposition aux plaintes et litiges

## Impact sur l'activité

De tels événements pourraient impacter significativement l'activité de la société de gestion. Ce qui pourrait par exemple, déprécier les actifs en raison des bouleversements politique, ou bien augmenter les coûts d'exploitation (coûts de conformité, prime d'assurance, etc.), mais aussi les coûts des produits et services fournis, à raison d'amendes et de jugements.

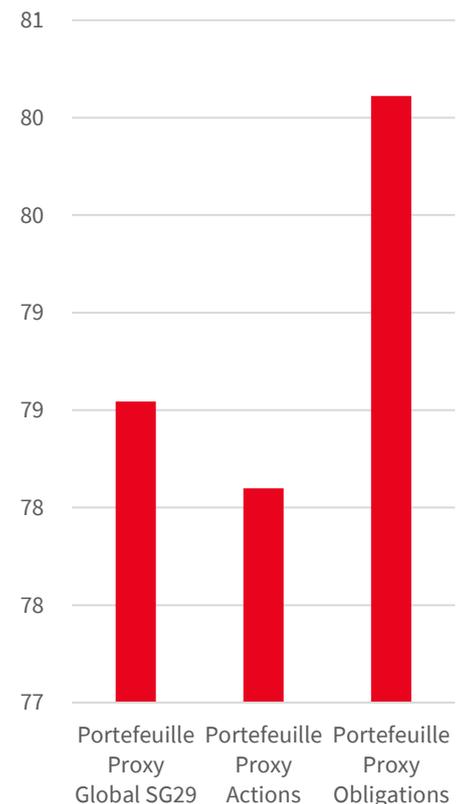
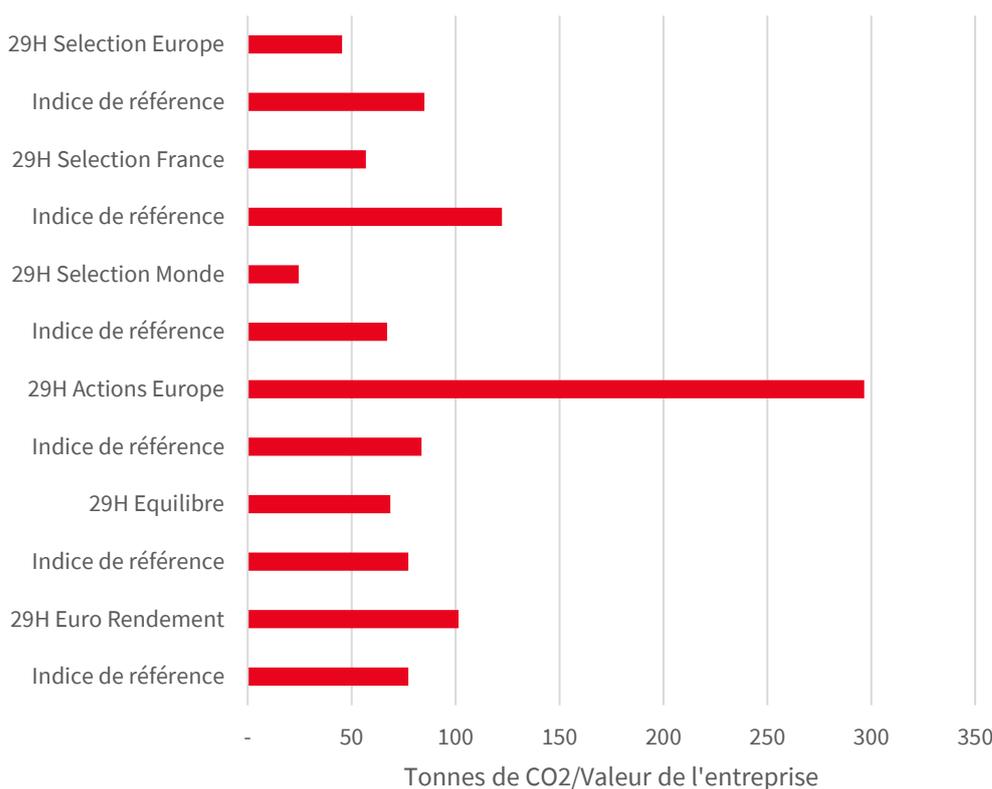
## Mesure

Pour mesurer le risque de transition lié aux risques politiques et juridiques, nous analysons l'empreinte carbone (scope 1 & 2) ainsi que l'intensité des gaz à effet de serre de nos portefeuilles.

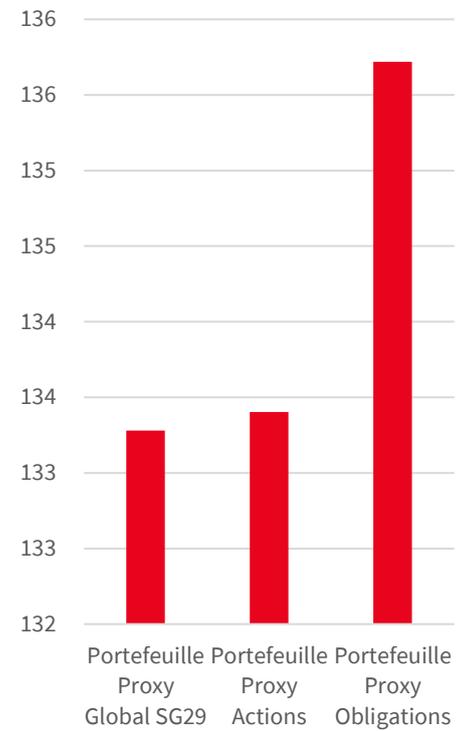
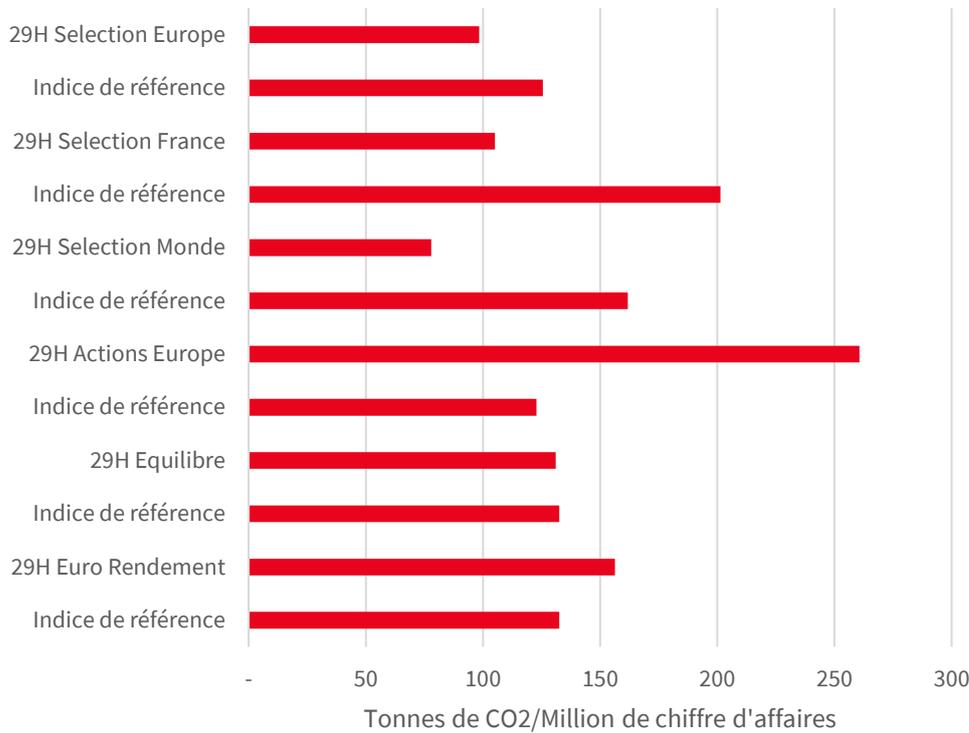
## Horizon de temps

L'adoption de la réglementation Taxonomie a pu matérialiser à court-terme ce type de risque.

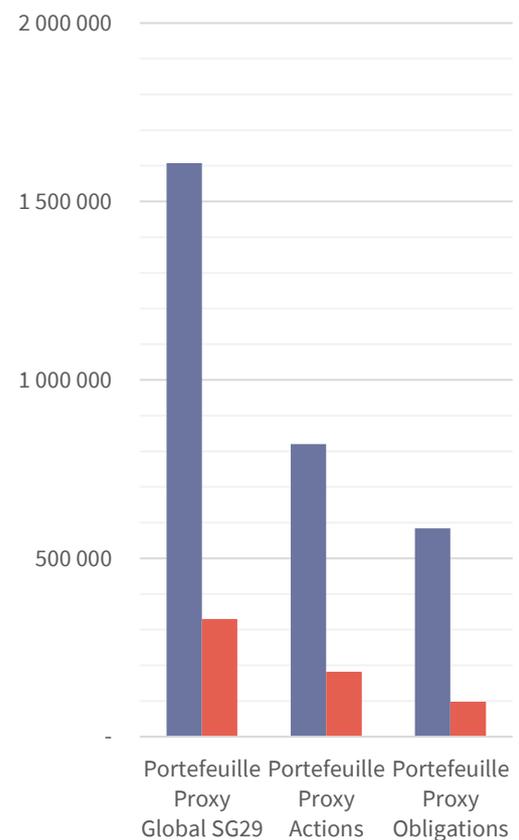
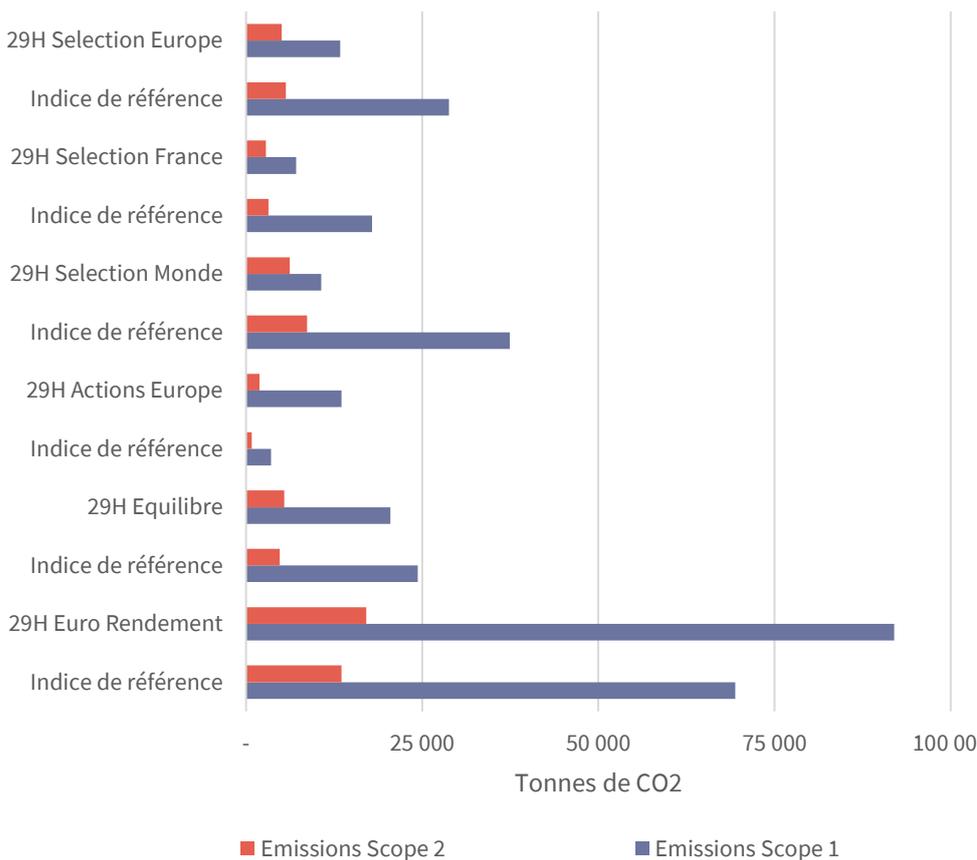
## Empreinte carbone de nos portefeuilles



## Intensité de GES de nos portefeuilles



## Emissions de Gaz à Effet de Serre de nos portefeuilles



# Risques Technologiques

Les risques technologiques sont liés à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique.

Quelques exemples liés au risque technologique :

## Définition

- Substitution de produits et services existants à faibles émissions
- Investissement infructueux dans de nouvelles technologies
- Coûts de la transition technologique vers une réduction des émissions

## Impact sur l'activité

De tels événements pourraient impacter significativement l'activité des entreprises. Ce qui pourrait par exemple, augmenter les coûts de la recherche et développement (R&D), d'adopter et de déploiement de nouvelles solutions technologiques alternatives, déprécier les actifs existants, ainsi que la demande des produits et services actuels.

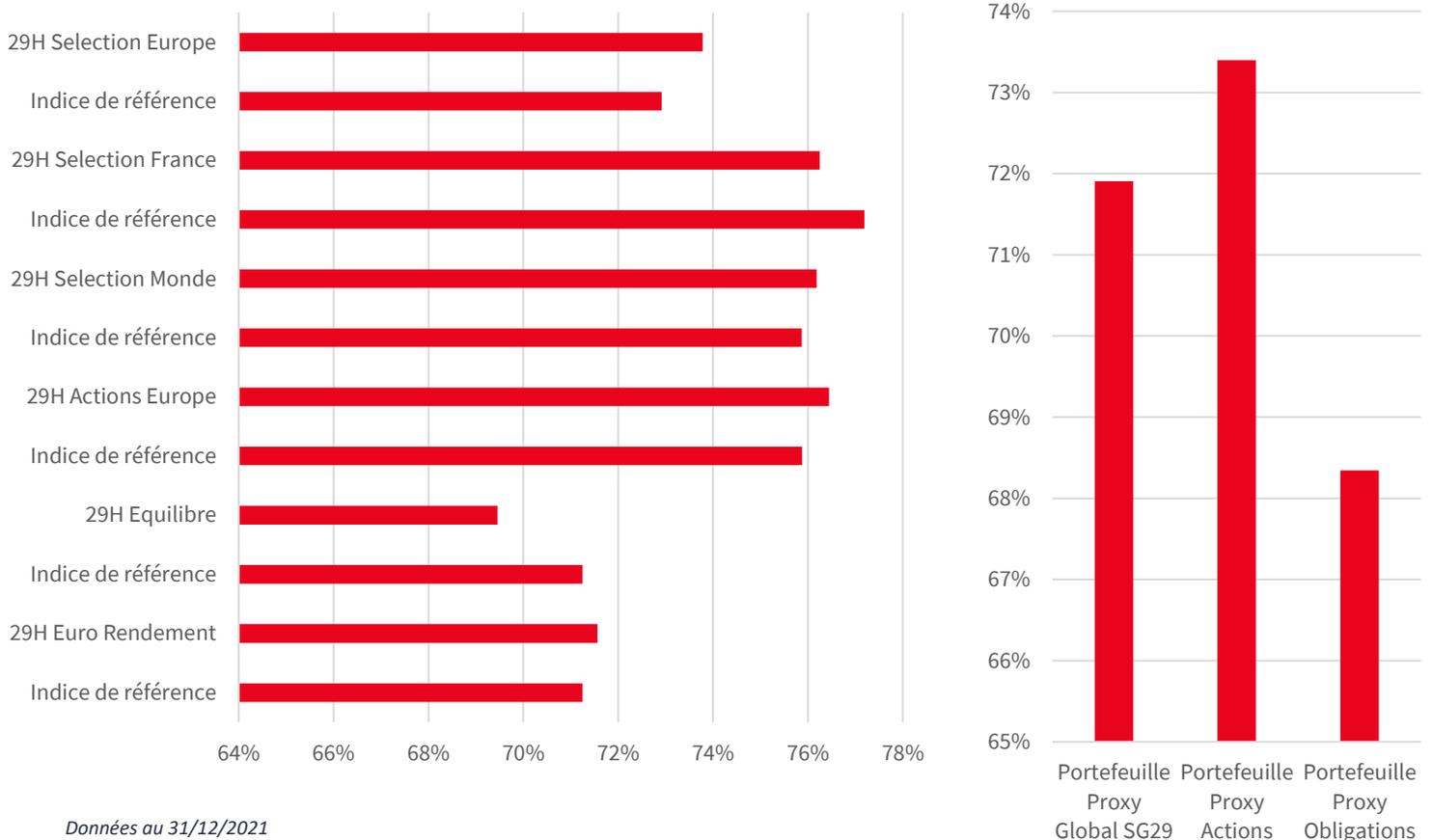
## Mesure

Pour mesurer le risque de transition lié aux risques technologiques, nous analysons la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable en portefeuille.

## Horizon de temps

Le progrès technologique, favorisant les énergies renouvelables, permet de plus en plus de distinguer les différents aspects énergétiques d'un portefeuille à moyen terme, notamment la part brune et verte. Quand la première fait référence aux énergies fossiles, la deuxième désigne les activités fournissant des solutions environnementales.

## Consommation et production d'énergie non renouvelable



# Risques de Marché

Le risque de marché peut se définir comme l'apparition d'événements imprévus provoquant des fluctuations sur les marchés financiers, ce qui impacterait la valeur du portefeuille.

Quelques exemples liés au risque de marché :

## Définition

- Changement de comportement des clients
- Incertitude des signaux de marché
- Augmentation du coût des matières premières

## Impact sur l'activité

De tels événements pourraient impacter significativement l'activité de la société de gestion. Ce qui pourrait par exemple, diminuer la demande de produits et services en raison du changement de préférences des consommateurs, augmenter les coûts de production en raison de l'évolution des prix des intrants (énergie, eau, matériels, etc.) et les exigences de production, changer brusquement les coûts énergétiques, modifier les compositions des sources de revenus, réévaluer les actifs entraînant par la suite une diminution des actifs et des revenus.

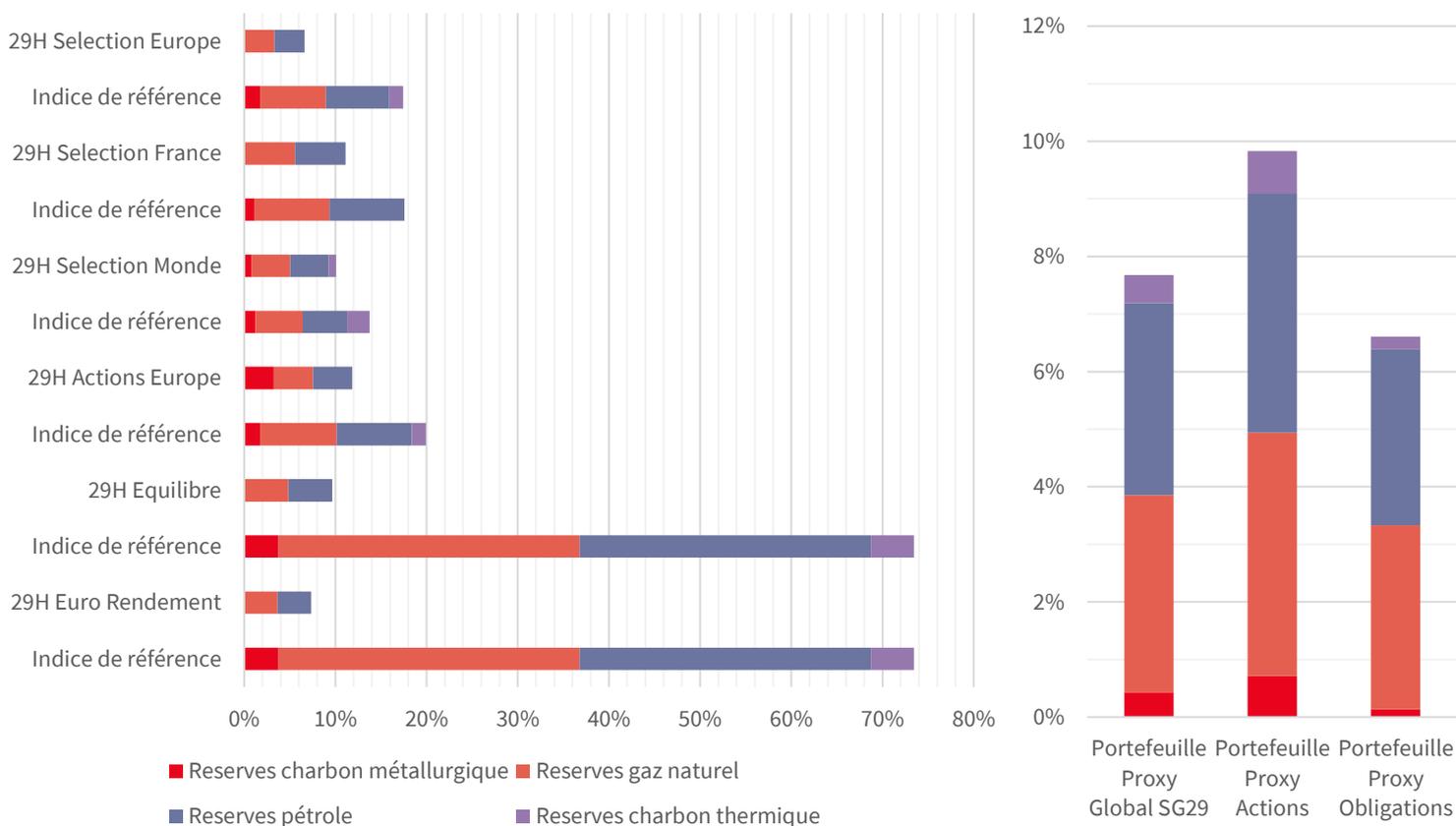
## Mesure

Pour mesurer le risque de transition lié aux risques de marché, nous analysons l'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.

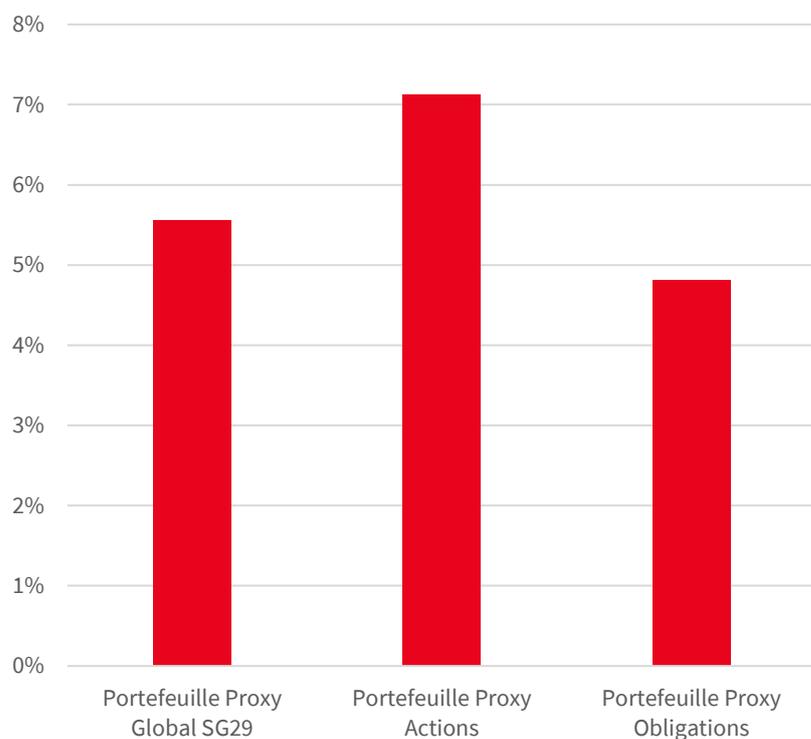
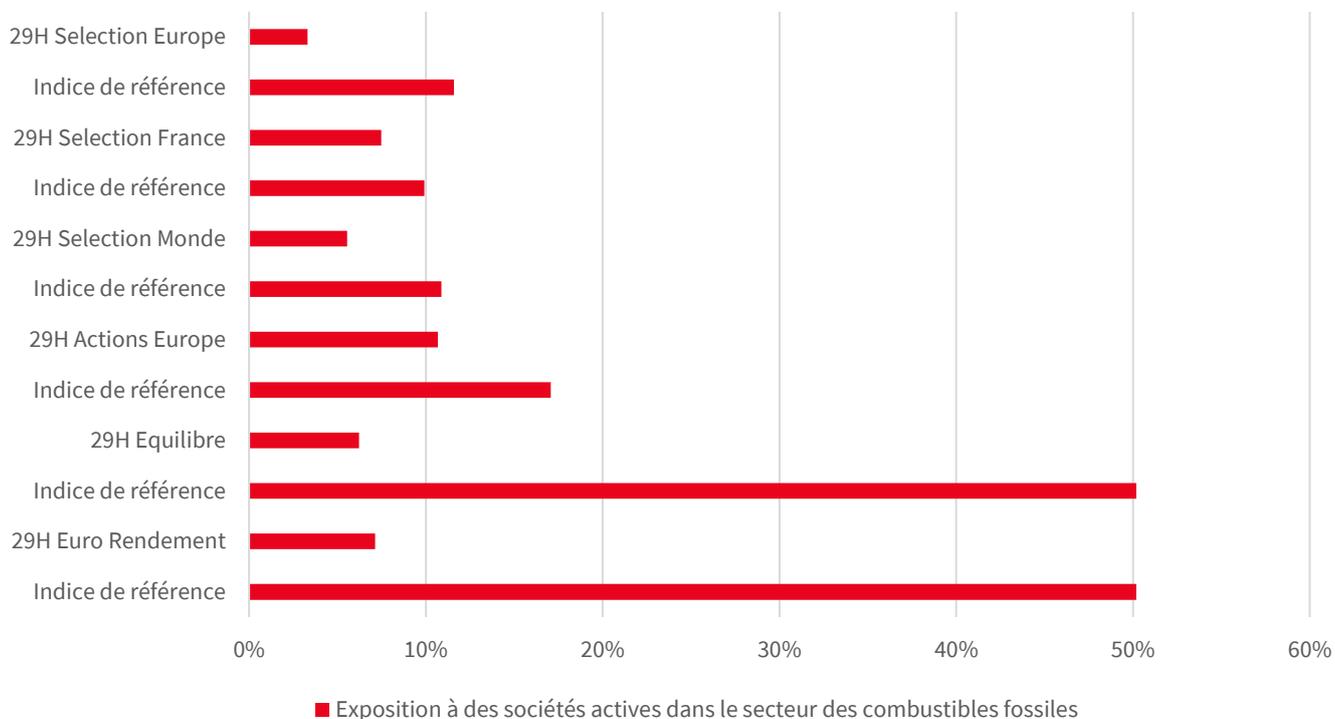
## Horizon de temps

A moyen terme, les revenus résultant du charbon thermique sont voués à disparaître.  
A court terme : Exclusions

## Exposition aux émetteurs ayant des réserves de combustibles fossiles



## Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles



Données au 31/12/2021

# Risques de Réputation

Le risque de réputation peut se définir comme l'impact encouru par une société face à un scandale qui contribuerait à ternir l'image de marque de l'entreprise à la suite d'une erreur de gestion.

Quelques exemples liés au risque de réputation :

## Définition

- Défaillance en matière de conformité aux règles sanitaires
- Mauvaise gestion sur le plan social
- Accident catastrophique

## Impact sur l'activité

De tels événements pourraient impacter significativement l'activité des entreprises. Ce qui pourrait par exemple, nuire aux revenus liés à la baisse de la demande des biens et services, à la réduction de la production, aux impacts négatifs sur la gestion et à la planification.

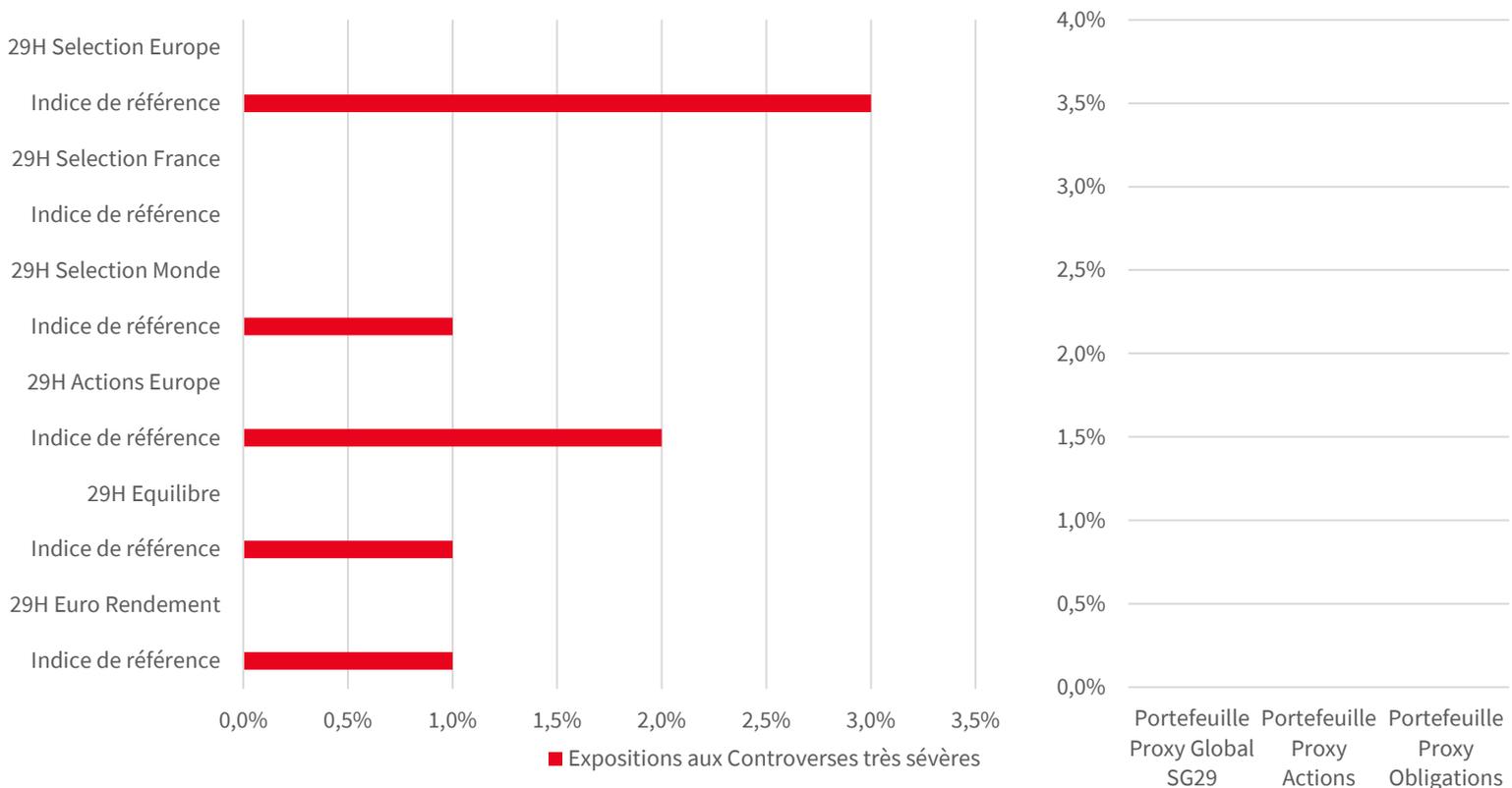
## Mesure

Pour mesurer le risque lié à la réputation, nous analysons minutieusement les controverses, notamment en termes ESG, pouvant affecter les portefeuilles sous gestion.

## Horizon de temps

Le risque réputationnel est un enjeu primordial pour toute entité à court-terme. SG 29 Haussmann s'intéresse donc tout particulièrement à l'exposition des controverses liées au respect des normes internationales dans ses portefeuilles. Effectivement la controverse est définie comme une situation dans laquelle une entreprise doit répondre à des déclarations ayant des impacts négatifs sur son activité à court terme.

## Expositions aux Controverses très sévères



# Risques Physiques

## Définition

Le risque physique aiguë peut se définir comme l'augmentation de l'intensité et de la fréquence climatique extrême. Ce risque peut se traduire par la gravité accrue des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones, les inondations ou les incendies.

Le risque physique chronique peut se définir comme l'évolution des filières agricoles et des conditions climatiques, la variabilité de régime des précipitations, le changement des courants et des paysages, ainsi que l'augmentation des températures et du niveau des mers.

## Impact sur l'activité

De tels événements pourraient impacter significativement l'activité de la société de gestion. Ce qui pourrait par exemple, diminuer les revenus globaux et augmenter les coûts de toute activité notamment dû à une réduction de la capacité de production, et aux impacts négatifs sur la main-d'œuvre.

L'épuisement des services écosystémiques, comme les fabricants de produits alimentaires, fait peser un risque physique à toutes les entreprises dépendantes de ces ressources.

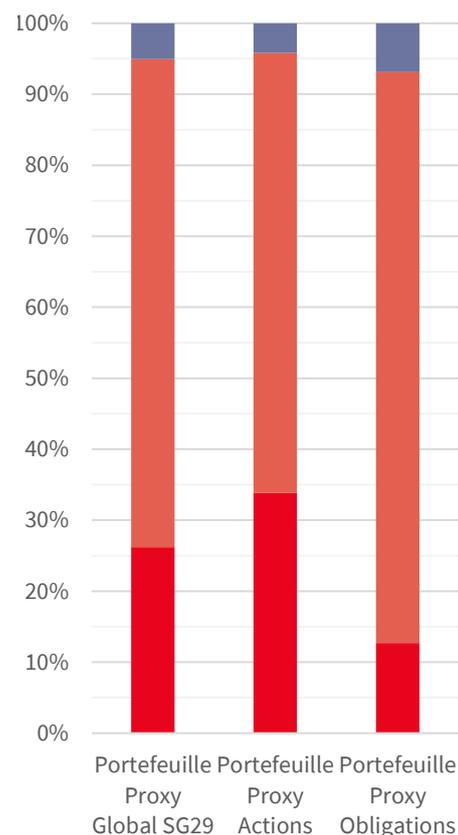
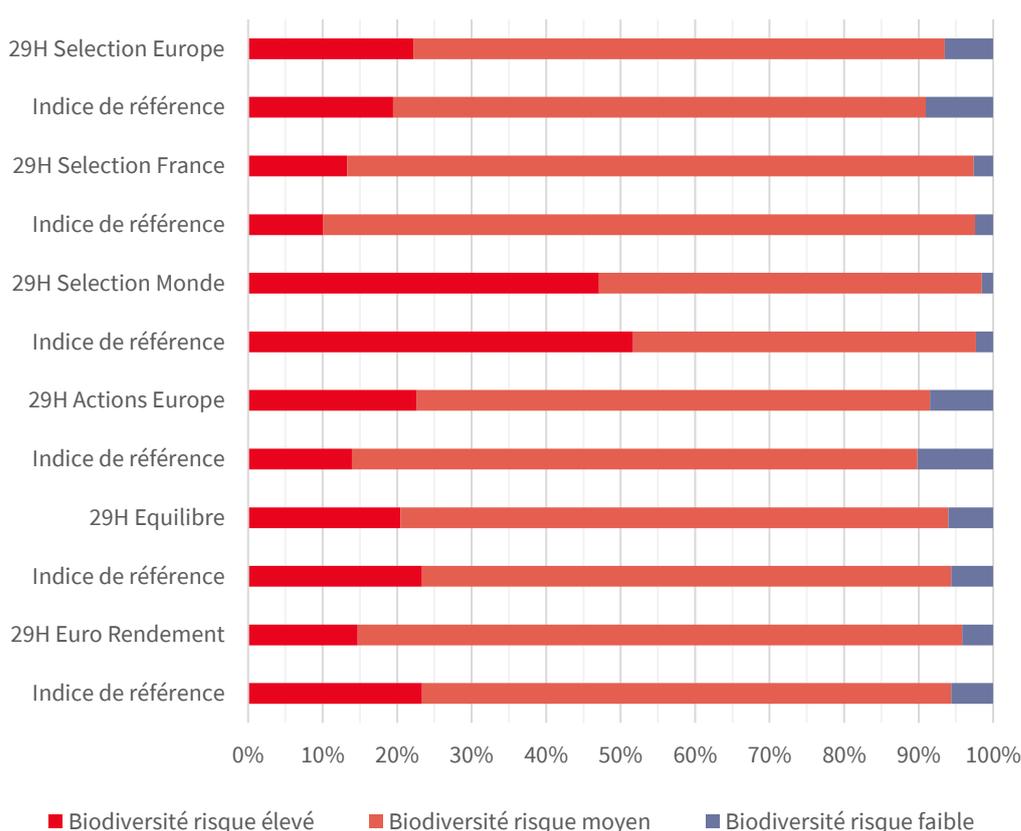
## Mesure

Pour mesurer le risque physique, comprenant les risques physiques aigus et chroniques, nous analysons tout particulièrement l'exposition aux écosystèmes fragiles et aux stress hydriques.

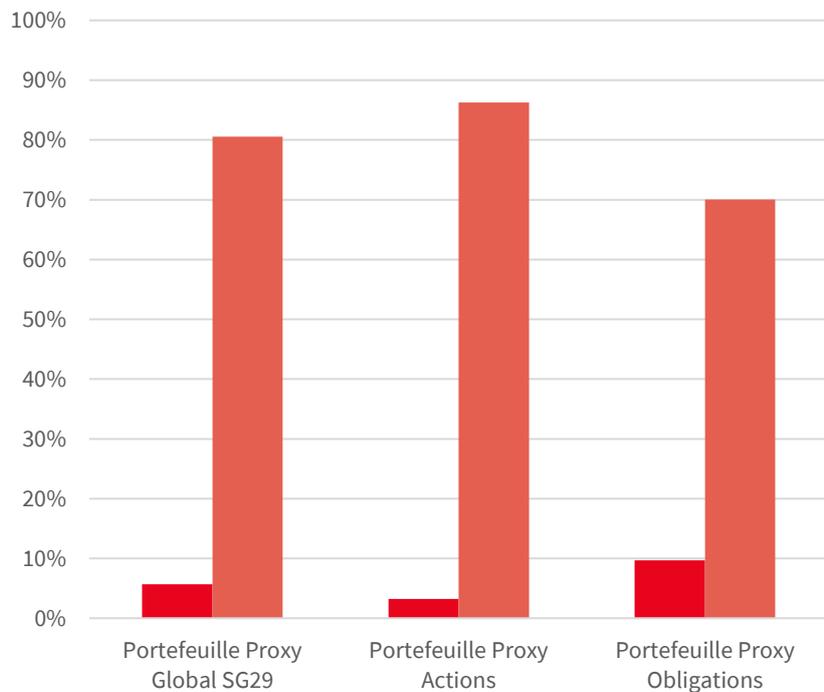
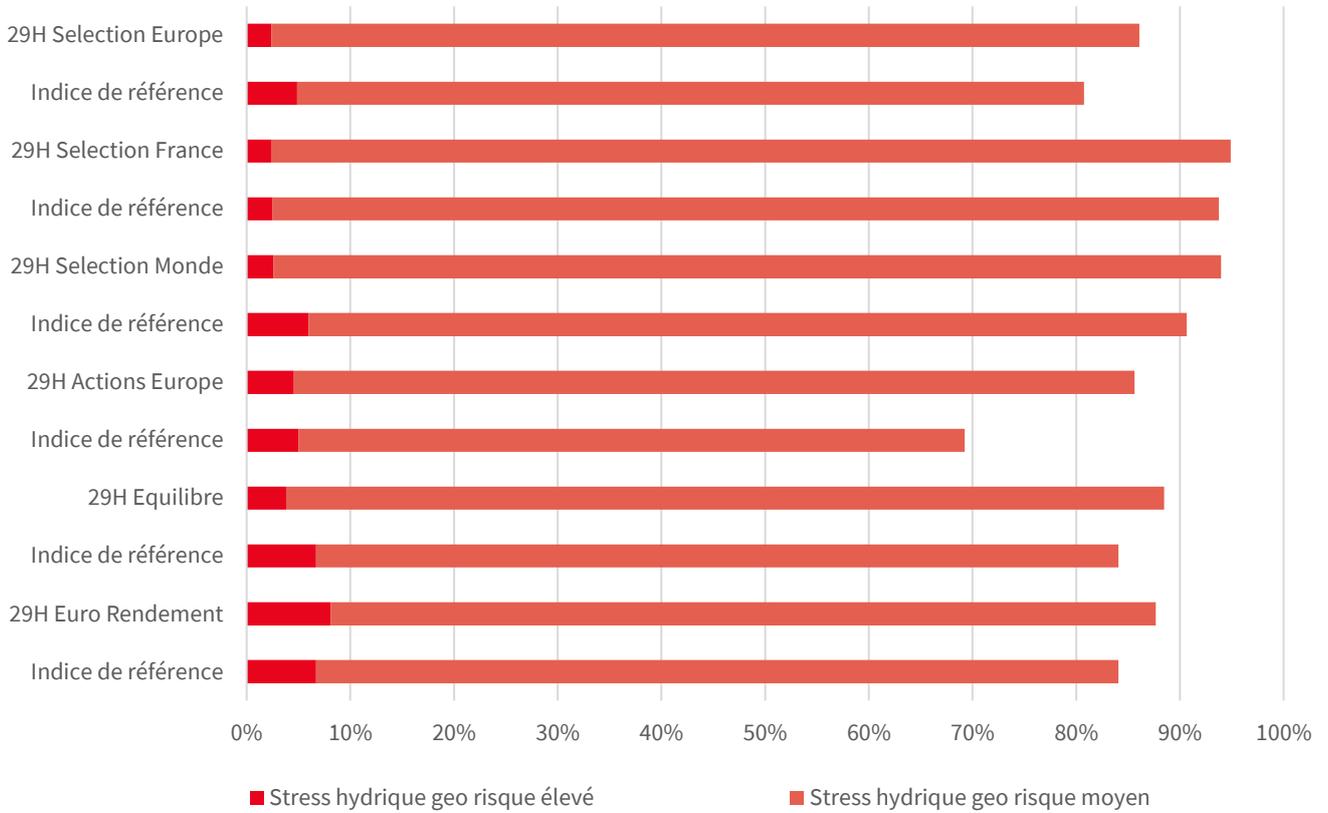
## Horizon de temps

Ce type de risque est matérialisable à toute unité de temps, court, moyen et long terme. Le niveau d'exposition des entreprises à ce type de risque peut être mesuré par l'analyse de leur localisation dans les régions plus ou moins risquées.

## Expositions aux risques liés à la Biodiversité



## Exposition aux stress hydriques



Données au 31/12/2021

# Les Opportunités

La gestion efficace des ressources peut se distinguer par l'utilisation de processus de production/distribution, et de modes de transport plus efficaces, tout en n'impactant pas négativement l'environnement. L'utilisation du recyclage, ainsi que la réduction de la consommation font aussi partie de cette notion.

## Définition

Les sources d'énergie sont extrêmement importantes dans une activité, car elles sont la source de production. L'impact de l'énergie sur l'environnement est elle aussi très importante puisqu'elle l'impacte plus ou moins négativement selon la source utilisée. En ayant une consommation d'énergie responsable, comme l'utilisation de sources d'énergie à faible taux d'émissions, de nouvelles technologies, ou de production d'énergie décentralisée, l'entreprise s'alignera sur les attentes croissantes des consommateurs en termes de consommation d'énergie.

## Impact sur l'activité

Une gestion efficace des ressources offre aux entreprises des opportunités importantes dans le contexte économique et environnemental actuel et futur. Effectivement, cela permettrait une réduction des coûts d'exploitation, ainsi que l'augmentation de la capacité de production et de la valeur des immobilisations.

Le choix d'énergie responsable permettra à l'entreprise de réduire ses coûts d'exploitation, ainsi que son exposition aux futures augmentations des prix des combustibles fossiles. L'entreprise aura aussi un avantage en termes de réputation résultant d'une augmentation de la demande de biens/services responsables.

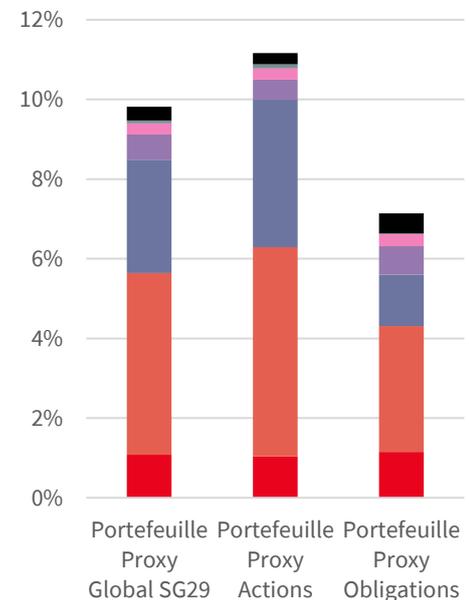
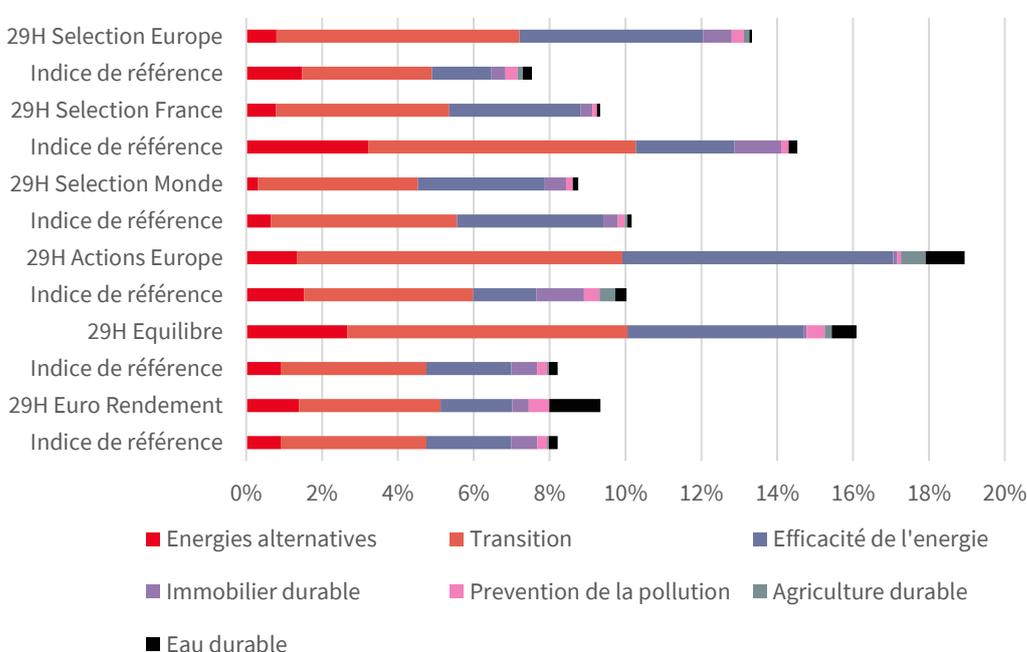
## Mesure

Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable. Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. L'impact positif est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liées au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.

## Horizon de temps

L'utilisation d'énergie est quotidienne, et le choix de la source d'énergie doit être réfléchi pour une utilisation sans impact négatif sur l'environnement à moyen et long terme.

## Exposition aux entreprises proposant des solutions technologiques propres



Données au 31/12/2021



# 8. CAS PARTICULIERS DE DELEGATION DE GESTION A UNE SOCIETE TIERCE

SG 29 Haussmann a délégué la gestion financière de certains OPC à des sociétés de gestion tierces (BlackRock, La Financière de l'Echiquier, Mirova, DNCA). Les méthodologies utilisées dans le calcul et le suivi de l'intensité carbone est propre à chaque société de gestion délégataire concernant leurs fonds sous gestion, selon le respect des principes établis dans l'accord de délégation établi entre elles et SG 29 Haussmann. Ces fonds dont la gestion a été déléguée doivent tous respecter le label ISR du ministère de l'économie et des finances français.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les méthodologies de calcul des sociétés de gestion délégataires en passant par les liens ci-dessous :

[BlackRock](#)

[La Financière de l'Echiquier](#)

[Mirova](#)

[DNCA](#)

## GLOSSAIRE

### Note ESG du portefeuille :

$$ESG \text{ Score Portefeuille} = \sum (Score_i \times Poids_i)$$

*i* : représente les actifs contenus dans le fond

### Empreinte carbone :

Mesure les émissions de carbone, dont un investisseur est responsable, par million de dollars investis. Les émissions sont réparties sur toutes les actions et obligations en circulation (% de la valeur d'entreprise, liquidités incluses). Rapport entre le pourcentage d'émissions carbone et la somme de tous les investissements, en millions d'€.

$$Empreinte \text{ Carbone} = \frac{\sum \left( \frac{Valeur \ de \ l'investissement_i}{Valeur \ de \ l'entreprise_i} \times Emission \ carbone \ de \ l'entreprise \ scope \ 1, \ 2 \ et \ 3_i \right)}{Valeur \ de \ tous \ les \ investissements \ (M\text{€})}$$

### Alignement de température au niveau du portefeuille :

$$\text{Budget carbone portefeuille } 1.5^\circ\text{C ou } 1.75^\circ\text{C} = \sum \left( \frac{Quantité_i \times Cours_i}{Valeur \ de \ l'entreprise_i} \right) \times Budget \ carbone \ 1.5^\circ\text{C ou } 1.75^\circ\text{C } 2012 - 2025_i$$

$$\text{Budget carbone portefeuille } 2^\circ\text{C} = \sum \left( \frac{Quantité_i \times Cours_i}{Valeur \ de \ l'entreprise_i} \right) \times Budget \ carbone \ 2^\circ\text{C } 2012 - 2025_i$$

$$\text{Budget carbone portefeuille } 2.7^\circ\text{C ou } 3^\circ\text{C} = \sum \left( \frac{Quantité_i \times Cours_i}{Valeur \ de \ l'entreprise_i} \right) \times Budget \ carbone \ 2.7^\circ\text{C ou } 3^\circ\text{C } 2012 - 2025_i$$

- Si le "Budget carbone du portefeuille 1.5°C ou 1.75°C < 0, le portefeuille est aligné avec un scenario 1.5°C sur un horizon 2025"
- Si le "Budget carbone du portefeuille 1.5°C ou 1.75°C > 0 : "
  - Si le "Budget carbone du portefeuille 2°C < 0, le portefeuille est aligné avec un scenario 2°C sur un horizon 2025"
- Si le "Budget carbone du portefeuille 2°C > 0 : "
  - Si le "Budget carbone du portefeuille 3°C < 0, le portefeuille est aligné avec un scenario 3°C sur un horizon 2025"

**Indices de références des portefeuilles :**

Nom EOS	Composition du benchmark
29 HAUSSMANN EQUILIBRE	Bench Dyn jusqu'au 15/06/2006, puis Bench Equ jusqu'au 11/05/2015, puis 25% MS World, 25% MS Europe, 50% MERILL LYNCH EURO SOUVERAINS 3-5 ANS Net Return
29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE	CAC 40 jusqu'au 11/05/2015, puis Eurostoxx 50, Net Return
29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT	Euribor 3 mois +1 % annualisé jusqu'au 11/05/2015, puis 50% Merill lynch Euro Souverains 3-5 ans, 50% Merill lynch Euro Corporate 3-5 ans, Net Return
29 HAUSSMANN MULTI MANAGERS PEA-PME	MSCI US (19%), MSCI EUROPE (19%), MSCI JAPON (5%), MSCI EMERGENTS (7%), EMU Gov Bonds (19%), EU IG Bonds (15%), EMU High Yield (4%), Hedge Fund (7.5%), Gold (4.5%)
29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE	CAC 40 jusqu'au 11/05/2015, puis MSCI EUROPE, Net Return
29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE	CAC 40, Net Return
29 HAUSSMANN SELECTION MONDE	MCSI World NR
29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE	€STR + 4%
29 HAUSSMANN FLEXIBLE MULTI-STRATEGIES	€STR + 1.5%
29 HAUSSMANN FLEXIBLE STRUCTURES	€STR

## NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par SG 29 Hausmann. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et SG 29 Hausmann n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité SG 29 Hausmann ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de SG 29 Hausmann.

Agréée par l'AMF fin 2006, SG 29 Hausmann S.A.S, filiale de la Société Générale, est la société de gestion dédiée aux différents clients du Groupe, les clients du réseau, ceux de la Banque Privée France et certains clients institutionnels du Groupe Société Générale. Les équipes de gestion, aux expertises variées, proposent une large gamme de solutions allant de l'expertise fondamentale en gestion d'actions et d'obligations à la gestion de produits structurés. La société gère un total de 30 milliards d'euros principalement au travers de plus de 200 OPC comprenant à la fois des fonds dédiés et des fonds multi-clients couvrant toutes les classes d'actifs (actions, obligations, structurés, multi-gestion). Les fonds structurés et de refinancement, à destination des clients institutionnels de Société Générale, sont principalement des stratégies de gestion active protégées, des solutions de gestion quantitative et d'optimisation de portefeuille.

Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

**C'EST VOUS  
L'AVENIR**



**SOCIETE GENERALE**  
Private Banking